



Le
LIVRE BLANC
des
GUIDES et SCOUTS
d'**EUROPE**

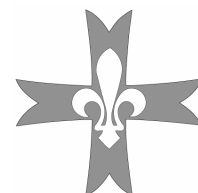
ISSN 1250-0690

Le Livre Blanc
2^e édition
du 31 août 2002

Directeur de la
publication :
Marie-Noëlle Coevoet
Pierre Lonchamps
Dépôt légal à parution
Supplément à la revue
Scout d'Europe
CCP : 1 7063-19 Paris
Commission paritaire :
58126

Cette publication a été
conçue et réalisée par
SCOUTEUROPRESSE
BP 17
77570 Château-Landon
Tél. 01 64 45 53 60
Fax 01 64 29 44 56
www.scouts-europe.org
© Reproduction interdite
Tous droits réservés

Guides et Scouts d'Europe
Association agréée Mouvement d'Éducation Populaire
par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Le Relais de Poste - Route de Montargis - BP 17
77570 Château-Landon
www.scouts-europe.org
Contact : centre-national@scouts-europe.org



1. PREAMBULE

1.1 UN CONSTAT

Les Statuts, la Charte, le Directoire Religieux ⁽¹⁾ sont les textes fondateurs de notre Mouvement, et sont des références absolument nécessaires. Écrits il y a plusieurs dizaines d'années, dans un contexte singulièrement différent du nôtre, la lecture peut en être difficile. En 1985, *“vingt ans après la rédaction de la Charte du Scoutisme Européen (1965-1985), il nous a semblé utile de l'accompagner d'un commentaire propre à en éclairer le contenu et l'expression”* ⁽²⁾. Ces textes fondateurs définissent les grandes orientations du Mouvement. Les principes généraux qu'ils contiennent ne sont pas faits pour régler les problèmes au quotidien.

Les Règlements (intérieur, de l'Assemblée Générale, administratif) sont par nature plus précis et définissent essentiellement le mode de fonctionnement administratif et interne de l'Association.

1.2 UNE NECESSITE

Dès lors, il semble utile que nos interlocuteurs extérieurs (administrations, Église, média...), et aussi les responsables du Mouvement quelles que soient leurs positions dans la hiérarchie ainsi que les parents, puissent se référer à un texte simple qui délimite avec précision le cadre de notre action au service des jeunes. Ce Livre Blanc constitue pour nous une sorte de règle du jeu et présente en toute transparence les principales positions du Mouvement. Chacun pourra ainsi avoir une vision globale et claire des orientations de notre Association de scoutisme en ce début du 21^e siècle.

1.3 UN PLAN

Les orientations fondamentales

Mouvement d'éducation - Catholique - Par le scoutisme -

Les règles de fonctionnement interne

Hiérarchie - Uniforme - Cérémonial - Formation, sécurité - Pratiques inadmissibles

Nos relations avec le monde

Jeunesse - Autres mouvements - Scoutisme international - Église - Administration - Politique.



¹ Le Directoire Religieux de l'Union Internationale des Guides et Scouts d'Europe a été modifié en 1997.

² Introduction des “Commentaires de la Charte du Scoutisme Européen” par Pierre et Lucienne Géraud-Kéraod, Gilles Chaland et le Père Barbotin, le 8 décembre 1985.

Table des matières

1. PREAMBULE.....	1
1.1 UN CONSTAT	1
1.2 UNE NECESSITE	1
1.3 UN PLAN.....	1
2. LES ORIENTATIONS FONDAMENTALES.....	4
2.1 MOUVEMENT D'EDUCATION.....	4
2.1.1 Un Mouvement d'éducation complémentaire de la famille	4
2.1.2 Un Mouvement pour les jeunes et par les jeunes.....	4
2.1.3 La confiance faite au jeune, fondée sur son engagement libre.....	5
2.1.4 La vie scoutie selon trois tranches d'âge	5
2.1.5 Le système des Patrouilles	5
2.1.6 Une éducation différenciée des garçons et des filles	6
2.1.7 La vie dans la nature et dans la société.....	7
2.2 MOUVEMENT D'EDUCATION CHRETIEN	7
2.2.1 Ouvert à tous.....	7
2.2.2 Profession de foi catholique	7
2.2.3 "Populaire et élitiste" !	9
3. LES REGLES DE FONCTIONNEMENT INTERNE.....	10
3.1 ORGANISATION GENERALE	10
3.1.1 La hiérarchie du Mouvement, une hiérarchie de serviteurs	10
3.1.2 Principes d'action	10
3.1.3 Organisation	11
3.1.4 L'uniforme.....	14
3.1.5 Le Cérémonial	15
3.1.6 La sécurité	15
3.1.7 Les pratiques inadmissibles	19
3.1.8 Agressions, pédophilie, malversations.....	20
3.1.9 Les situations délicates	20
3.1.10 Quelques règles générales.....	20
3.2 PLACE DES PARENTS DANS NOTRE MOUVEMENT DE SCOUTISME.....	21
3.2.1 Les parents et la vie des unités.....	21
3.2.2 Les parents et la progression des enfants.....	21
3.3 PLACE DES CLERCS DANS NOTRE MOUVEMENT DE SCOUTISME	23

4. NOS RELATIONS AVEC LE MONDE	24
4.1 SCOUTISME ET SOCIÉTÉ.....	24
4.1.1 L'Opération Grand Large	25
4.1.2 Scoutisme et handicap physique	25
4.2 RELATIONS AVEC LES AUTRES MOUVEMENTS DE SCOUTISME	26
4.2.1 Rappel de la situation actuelle	26
4.2.2 L'état d'esprit de l'A.G.S.E. vis-à-vis de ces mouvements.....	27
4.2.3 Les lignes d'action de l'A.G.S.E.	27
Relations entre les mouvements	27
Relations entre les jeunes des différents mouvements.....	28
4.2.4 Scoutisme international	28
État des lieux.....	28
Position du Mouvement	28
4.3 L'A.G.S.E. DANS L'ÉGLISE	29
4.3.1 Rappel de la situation actuelle	29
4.3.2 Position du Mouvement.....	29
4.4 LES GUIDES ET SCOUTS D'EUROPE ET LES POUVOIRS PUBLICS	30
4.4.1 Rappel de la situation actuelle	30
4.4.2 Position du Mouvement.....	32
4.5 LES GUIDES ET SCOUTS D'EUROPE ET LA POLITIQUE	33
4.6 LES GUIDES ET SCOUTS D'EUROPE ET LA PRESSE.....	34
5. EN CONCLUSION	35
6. INDEX	36
7. ANNEXE N° 1	38
8. ANNEXE N° 2	45
9. ANNEXE N° 3	48
10. ANNEXE N° 4	46



2. LES ORIENTATIONS FONDAMENTALES

Permanence de notre méthode éducative

2.1 MOUVEMENT D'ÉDUCATION

2.1.1 Un Mouvement d'éducation complémentaire de la famille

Créée en France en 1958 ⁽³⁾⁽⁴⁾, l'Association des Guides et Scouts d'Europe (A.G.S.E.) se définit comme un mouvement d'éducation.

Elle se considère à côté de l'école comme complémentaire de la famille qui est responsable de l'enfant au premier chef ⁽⁵⁾. Nous invitons la famille qui décidera de nous confier son enfant à prendre connaissance de nos "règles du jeu" telles qu'elles sont présentées ci-dessous et à les accepter. Le Mouvement en retour s'engage à respecter ces mêmes règles.

2.1.2 Un Mouvement pour les jeunes et par les jeunes

Le scoutisme a été construit au début du 20^e siècle par Baden-Powell à partir d'une longue expérience des jeunes et de l'observation du garçon, de ses besoins, de ses caractéristiques psychologiques, mais aussi du constat de l'insuffisance du système éducatif traditionnel et des difficultés rencontrées par certaines familles. Il a cherché à former de jeunes citoyens joyeux et utiles à leur pays. La méthode scout a ainsi contribué à former des millions de garçons et de jeunes filles. Enrichie par une expérience de près d'un siècle, elle reste étonnamment moderne et adaptée aux jeunes d'aujourd'hui.

La méthode scout telle qu'elle a été conçue par son fondateur, enrichie au fil du temps par l'expérience vécue, vise au développement équilibré de toutes les dimensions de la personne humaine (corps, esprit et âme) en aidant les jeunes :

- à épanouir leur personnalité,
- à développer leur santé physique et morale,
- à acquérir le sens du concret,
- à savoir se mettre au service des autres et
- à découvrir le sens spirituel de leur vie.

Ces cinq buts du scoutisme sont commentés en annexe ⁽⁶⁾.

Si nous partageons les buts et les principes de toutes les Guides et de tous les Scouts du monde, nous revendiquons le droit de proposer aux familles et de garantir la méthode éducative telle qu'elle a été imaginée par le fondateur du scoutisme, Baden-Powell, et enrichie par le Père Sevin ⁽⁷⁾. C'est à cet héritage ⁽⁸⁾ que se réfèrent les Guides et Scouts d'Europe.

³ La Fédération du Scoutisme Européen a été créée en 1956 à Cologne (Allemagne). La création de l'Association française date de septembre 1958.

⁴ Voir Annexe N° 1 : "Historique des Guides et Scouts d'Europe".

⁵ Charte : Art.7.

⁶ Voir Annexe N° 2 "Modernité de la Méthode".

⁷ Prêtre, Jésuite, co-fondateur du scoutisme catholique en France.

⁸ Voir en Annexe N° 1 "Historique des Guides et Scouts d'Europe" le rôle de 3^e fondateur joué par Pierre Géraud-Kéraod.

Pour répondre aux besoins et aux attentes du jeune, les Guides et Scouts d'Europe vivent et proposent une méthode éducative, moderne et actuelle dont les caractéristiques essentielles et fondamentales sont :

- La confiance faite au jeune, fondée sur son engagement libre.
- La vie scoutie dans le cadre de petits groupes autonomes selon trois tranches d'âge.
- Une éducation différenciée des garçons et des filles.
- La vie dans la nature et dans la cité.

2.1.3 La confiance faite au jeune, fondée sur son engagement libre

Le Scoutisme prend le jeune au sérieux, il lui propose des démarches adaptées à chaque âge, il le considère alors toujours capable de s'engager en donnant sa parole. La confiance est fondée sur sa Promesse, engagement libre et solennel d'observer la Loi Scoutie, charte de vie commune.

2.1.4 La vie scoutie selon trois tranches d'âge

La vie scoutie se déroule dans le cadre de petits groupes autonomes selon trois tranches d'âge :

- les Louveteaux et Louvettes (8-12 ans), organisés en Meutes et en Clairières de 24 enfants maximum : c'est l'âge de l'adaptation à la vie en communauté ;
- les Éclaireurs et Éclaireuses (6 à 8 jeunes de 12-17 ans) répartis en Patrouilles de Scouts et de Guides : c'est l'âge de la responsabilité dans le jeu scout ;
- les Aînés (17-20 ans), regroupés en Clans Pilotes pour les garçons et en Feux Pilotes pour les filles : c'est l'âge de la responsabilité adulte.

Cette répartition en trois tranches d'âge (les Branches Pédagogiques) répond à l'observation de l'évolution psycho-physiologique de l'enfant et à la finalité pédagogique du scoutisme qui est la mise en responsabilité progressive et précoce du jeune.

Dans chacune de ces Branches Pédagogiques, les enfants et les adolescents font l'expérience d'une large autonomie, d'un apprentissage concret de la liberté et des exigences de la vie communautaire.

Parce qu'il croit en la parole donnée du jeune et qu'il l'aide à ce que cette parole ne soit pas virtuelle mais bien concrète, le scoutisme fait grandir chaque jeune en lui donnant des responsabilités vraies et à sa mesure, de façon progressive et adaptées à son âge et à ses compétences.

2.1.5 Le système des Patrouilles

En particulier, à l'âge éclaireur, le système des Patrouilles, intuition géniale de Baden-Powell, est le pilier de la méthode qui permet l'apprentissage de la responsabilité vraie.

Son application fructueuse nécessite la réunion de quelques jeunes d'âges différents compris entre 12 et 17 ans, d'origines sociales et culturelles variées, placés sous l'autorité de l'un des plus âgés : le Chef de Patrouille (CP). C'est ce système qui conduit le jeune à prendre des responsabilités réelles. Responsabilité de missions dans la patrouille d'abord, puis, pour le CP, responsabilité globale. Cette dernière responsabilité, certes très contrôlée par l'encadrement, se situe donc au plus haut niveau. C'est ce qu'exprime le CP dans sa prière : *“Seigneur Jésus-Christ qui, malgré ma faiblesse, m'as choisi pour chef et gardien de mes frères scouts (sœurs guides)...”*. Le CP est donc beaucoup plus qu'un simple chargé de projet, interchangeable en fonction des situations. Extraordinaire richesse de cette progression pédagogique et surtout de sa cohérence avec le principe même de la méthode qui, rappelons-le, tient compte du développement de la totalité de la personne : corps, esprit et âme !

Chacun est indispensable à la vie de la Patrouille. Du plus jeune au plus âgé, en vue de son développement personnel, chaque jeune porte à sa mesure une vraie responsabilité, pleine et entière. Le scoutisme est ainsi une école d'autonomie par l'apprentissage de la responsabilité.

2.1.6 Une éducation différenciée des garçons et des filles

Depuis une trentaine d'années, la mixité est imposée dans le domaine scolaire ; elle fait aujourd'hui partie du paysage quotidien des enfants et des jeunes.

Cette situation présente incontestablement des aspects positifs : les garçons et les filles ne sont plus élevés dans l'ignorance de l'autre sexe. Mais en matière d'éducation, elle rend plus difficile la reconnaissance de la pleine identité de chacun. La mixité généralisée ne permet pas à chaque jeune de prendre le recul nécessaire pour se situer et découvrir l'identité spécifique des uns et des autres. En outre, on constate aujourd'hui une tendance forte à sexualiser tous les comportements et toutes les relations homme/femme. Sous l'effet puissant de l'image normalisante véhiculée par les médias, est favorisée la généralisation d'attitudes calquées sur les relations sexuées des adultes ; ainsi, les seuls modèles, communément proposés aux jeunes aujourd'hui, utilisent l'émotivité et l'affectivité, mal maîtrisées à cet âge.

De nombreuses voix se font aujourd'hui entendre pour souligner l'importance d'une éducation différenciée des garçons et des filles. Les Guides et Scouts d'Europe la pratiquent depuis l'origine de leur Mouvement. Dans une société totalement mixte, nous proposons aujourd'hui un espace spécifique aux garçons et aux filles.

L'objectif éducatif de ce choix pédagogique est :

- de permettre aux garçons et aux filles d'exprimer et d'affirmer leur identité spécifique : les besoins physiques et psychologiques, les centres d'intérêt, les modes d'affirmation de la personnalité sont différents ; dans un groupe mixte, la tendance est plutôt d'imposer la norme masculine (langage, vêtements), ce qui est peu respectueux de l'identité féminine ;
- de respecter les différences de maturité psychologique : la maturité plus précoce des filles a un effet dévalorisant sur les garçons surtout à l'âge du collège, tandis que les filles doivent endurer la vitalité débordante des garçons de cet âge.

Ainsi, les activités scoutées sont-elles des lieux de liberté, où garçons et filles peuvent jouer chacun leur partition, découvrir progressivement la richesse et l'harmonie de leur vocation personnelle dans le plan divin et leur complémentarité : *“Dieu créa l'Être Humain à Son image... homme et femme Il Le créa.”* (Gn 1, 27)

C'est pourquoi, tout en favorisant et en respectant la construction de l'identité spécifique de chacun, dans le cadre d'unités homogènes et séparées, le Mouvement cherche également à faire découvrir cette complémentarité : la solution d'une organisation en deux sections séparées dans leurs activités, mais partageant les mêmes règles, les mêmes buts, le même idéal, et réunies à égalité de prérogative et de responsabilité au niveau des aînés et des adultes, est une intuition remarquable de modernité.

A tous les niveaux, les responsables, hommes et femmes, agissent conjointement. A l'âge aîné, en outre, des activités de formation et de service communes aux garçons et aux filles sont fréquemment organisées dans le cadre des Clans et des Feux. Dans le respect de leur identité et de leurs qualités respectives, ils vivent, à travers la pratique de leurs responsabilités, une expérience de complémentarité qui les prépare directement à leur vocation de collaboration harmonieuse à la construction du monde.

2.1.7 La vie dans la nature et dans la société

Le scoutisme considère le jeu et la vie dans la nature comme un axe essentiel de sa méthode⁽⁹⁾. Les activités se déroulent principalement dans la nature, sous forme de jeux et d'aventures attrayantes et variées, faisant appel à l'acquisition de techniques de vie en plein air et d'animation de groupes.

La nature est une école de vérité. L'enfant y retrouve les rythmes essentiels, apprend à la connaître et à composer avec elle pour y vivre en la respectant. Le scout et la guide voient en elle l'œuvre de Dieu⁽¹⁰⁾.

Véritable civisme à l'école des bois, le jeu scout dans la nature est un apprentissage qui conduit au service et à l'engagement dans la société humaine. En fonction de chaque âge sont vécues des actions de service concrètes, efficaces et utiles.

2.2 MOUVEMENT D'EDUCATION CHRETIEN

2.2.1 Ouvert à tous

Le scoutisme est ouvert à tous, quelles que soient les convictions philosophiques ou religieuses de la famille. La diversité des associations scoutistes et les choix faits par chacune d'elles garantissent à chaque famille la liberté d'exercer son choix. Nous considérons comme essentielle l'existence d'associations de scoutisme d'autres religions ou non-confessionnelles, et nous développons avec celles qui le souhaitent des relations fraternelles dans le respect de nos convictions respectives.

L'Association des Guides et Scouts d'Europe est ouverte à tous les enfants sans discrimination de races ou de milieux sociaux. Elle est fondamentalement attachée à la dimension chrétienne de sa pédagogie scoutiste : au niveau international, les Guides et Scouts d'Europe fédèrent des unités ou des associations de jeunes de l'Église Catholique, de l'Église Orthodoxe et des Communautés Évangéliques issues de la Réforme⁽¹¹⁾. Lorsqu'il y a des demandes suffisantes, des unités protestantes ou orthodoxes peuvent naturellement être constituées dans le cadre de l'association française. Elles forment alors une "guilde" distincte.

2.2.2 Profession de foi catholique

En France, notre association de laïcs fait sans complexe, ni arrogance, profession de foi catholique :

- La démarche spirituelle et la pratique religieuse sont intégrées totalement et harmonieusement (respect de la règle d'équilibre des cinq buts du scoutisme) dans notre pédagogie scoutiste. C'est pourquoi, la Promesse des Guides et Scouts d'Europe, fondée sur le baptême, appelle chacun à agir en Chrétien et en Scout au service de l'Église et des hommes.
- Notre intervention dans l'évangélisation est de former des croyants solides, aptes dans leur vie de jeune et d'adulte à être missionnaires et à communiquer leur foi, non seulement avec conviction, mais aussi avec compétence.
- C'est pourquoi, les enfants que nous accueillons sont baptisés dans la religion catholique, sont engagés ou prêts à s'engager dans une démarche catéchuménale (préparation au baptême).

⁹ Charte : Art.5

¹⁰ Loi Scoutiste : Art.6

¹¹ Cette conception œcuménique de notre Association n'est pas récente. Vision prophétique, elle remonte avant même le Concile de Vatican II (voir "Historique" en Annexe N° 1). En Allemagne et au Canada, nous avons même constitué une association catholique et une association évangélique. Les Orthodoxes sont surtout présents en Roumanie.

De nombreux enfants sont accueillis dans les unités sans être parvenus à ce stade. Ils choisissent, en accord avec leur famille, de participer à nos activités, en acceptant une réflexion spirituelle en ce sens.

Le Mouvement les accueille avec joie, fidèle à sa mission d'évangélisation, dans le respect de la liberté de chacun. Lorsque l'enfant aura pris le temps nécessaire pour que sa réflexion parvienne à maturité, il pourra faire le choix, en accord avec ses parents, d'entrer en démarche catéchuménale et prononcer sa Promesse scout ou guide. Ou bien, il choisira de poursuivre sa progression scout dans un mouvement non-confessionnel, ou de la confession correspondant à son choix.

2.2.3 “Populaire et élitiste” !

Une fois cette position de l'Association sur le plan religieux établie, choisie et acceptée par la famille, l'A.G.S.E. rejette toute idée de sélection des enfants qui désirent pratiquer le scoutisme. L'Association n'est la propriété d'aucune race, caste ou lobby basés sur des critères sociaux ou autres.

Elle entend bien par son action éducative participer à la formation d'hommes et de femmes qui s'impliqueront activement au mieux de leurs possibilités, avec honnêteté et droiture, dans la vie de la société et de l'Église.

“L'élite” qu'elle espère voir sortir de ses rangs est donc une “élite” de service et de sainteté. En cela, l'A.G.S.E. ne réfute pas un tel idéal, sachant qu'il ne s'agit pas de sélection sociale, mais de promotion de la personne humaine.

Il est ainsi proposé à chacun d'atteindre son maximum personnel, quels que soient ses talents et ses limites. Il n'est là ni question d'un nivellement par le bas, ni d'une sélection par le haut. Il est question d'une proposition éducative faite à chaque garçon, à chaque fille, et pour lui-même. Notre ambition est de contribuer à rendre chacun meilleur et plus responsable.

La compétition n'existe que dans le rapport à soi-même : faire mieux aujourd'hui qu'hier, et demain faire encore mieux qu'aujourd'hui ⁽¹²⁾. Seul le jeu collectif permet à chacun de pouvoir prendre une mesure de la conjugaison des talents individuels.



¹² Cérémonial du Départ Routier

3. LES REGLES DE FONCTIONNEMENT INTERNE

Une affaire de confiance et de loyauté

3.1 L'ORGANISATION GENERALE

Membre de l'Union Internationale des Guides et Scouts d'Europe (U.I.G.S.E.), l'Association française des Guides et Scouts d'Europe (A.G.S.E.) est subdivisée en cinq échelons :

- National
- Province
- District
- Groupe
- Unité

Dans l'idéal, le Groupe se compose de deux unités : une Troupe et une Meute chez les garçons ou une Compagnie et une Clairière chez les filles. Les unités âgées (Clan ou Feu d'Equipier(e)s Pilotes) se regroupent généralement au niveau du District.

3.1.1 La hiérarchie du mouvement, une hiérarchie de serviteurs

L'A.G.S.E. est un mouvement de jeunes, encadrés par des adultes, dont le rôle est de laisser les jeunes jouer en toute sécurité le jeu scout dans un espace de liberté. Les cadres adultes déterminent les règles de fonctionnement des unités, veillent au respect des règles pédagogiques et de la réglementation en vigueur.

Placée au service des unités, la hiérarchie fournit un cadre d'animation et de formation qui stimule la réflexion pédagogique et favorise l'enrichissement de la méthode scout. Elle permet également la constitution d'équipes spécialisées (scouts marins, nautiques, alpins) et de haute technicité (expression, animation, secourisme, froissartage, multimédia...) qui participent au rayonnement du Mouvement.

La hiérarchie structure le Mouvement et assure son homogénéité. Elle favorise ainsi son unité dans un esprit fraternel par la constitution d'équipes à tous les niveaux de responsabilité.

3.1.2 Principes d'action

Ce fonctionnement fraternel est basé sur l'acceptation et la transmission d'instructions. Ce fonctionnement est illustré par le "Toujours prêt" qui marque l'acceptation de l'autorité, très différent du "garde à vous" qui marque la soumission à l'autorité.

Trois éléments doivent être présents dans l'esprit des chefs et cheftaines responsables, quel que soit leur niveau de responsabilité (du CP aux Commissaires Généraux) :

- Le premier est que le système ne fonctionne que dans la confiance, la loyauté et la charité : l'investiture du chef ou de la cheftaine est l'expression solennelle de la confiance échangée entre le Mouvement et l'éducateur acceptant la responsabilité qui lui est confiée.
- Le second est que soit utilisée pleinement et honnêtement la pédagogie des Conseils sans laquelle il ne peut y avoir de pratique vraie du scoutisme.
A chaque échelon du Mouvement (unité, groupe, district, province, national), le chef responsable exerce son autorité dans le cadre d'un Conseil qui est la réunion du chef et de ses subordonnés directs.

Ainsi le Conseil de Groupe se compose du Chef de Groupe, du Conseiller Religieux et des Chefs d'unité ; il est courant, et naturel, d'y inviter les Assistants.

- Aucune décision importante concernant la vie de l'échelon ne peut être prise en dehors du Conseil.
- Le responsable du Conseil porte la responsabilité de la décision et de son application.
- La règle du Conseil est la Loi Scoute. Confiance, Loyauté, Fraternité et Joie Scoute guident chaque intervention.

Le Conseil de Groupe est le moyen privilégié d'éducation des jeunes chefs à la réflexion et à la décision dans le cadre de leur service.

Ce fonctionnement par "Conseil" conduit aussi la vie des unités. Il est le lieu privilégié d'éducation des enfants :

- le Rocher du Conseil,
- le Conseil de Patrouille et la Cour d'Honneur,
- le Conseil d'Équipe - de Clan ou de Feu.

- Le troisième est que l'autorité conférée doit être utilisée pour assumer ses responsabilités, non pour se mettre en valeur et satisfaire son ego.

École de respect, le scoutisme pratique le principe de subsidiarité. Il laisse donc au premier échelon possible, dont le jeune lui-même, la responsabilité des actions qu'il est capable d'assumer. En application de ce principe, le scoutisme invite les responsables à "*servir les échelons subordonnés et en aucun cas à se substituer à eux dans la tâche qui leur a été confiée*" ⁽¹³⁾.

La délégation de l'autorité à des adjoints ou à des assistants doit être pratiquée autant que possible par le responsable hiérarchique qui ne se démet pas pour autant de sa responsabilité ; il reste un recours éventuel pour ses subordonnés et garde le droit et le devoir de contrôle.

En cas de carence, la fonction dépourvue de titulaire est assurée d'office par l'échelon supérieur.

3.1.3 Organisation

Notre Mouvement scout s'organise ainsi :

Le National

- Le Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale, conduit l'Association. Il élit les Commissaires Généraux et le Président. Le Président représente l'Association auprès des autorités civiles, assure la conformité de la vie du Mouvement aux statuts et au règlement intérieur, et contrôle sa gestion.
- Chaque Section (Scoute ou Guide) est dirigée par un(e) Commissaire Général(e), aidé(e) de son équipe. Les Commissaires Généraux conduisent les grandes orientations pédagogiques et les choix essentiels du Mouvement ; ils sont responsables de la formation.
- Par délégation des Commissaires Généraux, les Commissaires Nationaux de Branche (Route ou Feu, Éclaireurs ou Éclaireuses, Louvetisme) conduisent les orientations définies, animent la pédagogie de la tranche d'âge concernée et la formation dispensée dans les Camps-Écoles (1^{er}, 2^e et 3^e degrés).

La Province (une région)

Les Commissaires de Province Scout et Guide, aidés par les Assistants du Commissaire de Province ou ACPr (Branche Louvetisme, Éclaireur ou Éclaireuse, Route ou Feu), assurent le développement du Mouvement et mettent en place les moyens nécessaires pour assurer la formation des chefs et cheftaines ; ils assurent au niveau régional la représentation du Mouvement auprès des autorités civiles et religieuses (région, diocèse). Les Commissaires de

¹³ Règlement Intérieur - Art. 2.1.

Province sont également aidés par une équipe administrative (trésorier, secrétaire, délégué régional...).

Chaque Commissaire de Province, Scout ou Guide, anime sa propre section.

Le District (généralement un département)

- Les Commissaires de District, Scout et Guide, aidés par leurs équipes respectives, ont pour mission l'animation et le suivi du scoutisme local vécu dans chaque Groupe.
- Les Assistant(e)s du Commissaire de District (ACD) Louvetisme, Éclaireur ou Éclaireuse, par délégation des Commissaires de District et des Chef(taine)s de Groupe, conseillent et soutiennent les chef(taine)s d'unité dans l'application de la méthode. C'est la compétence pédagogique de proximité, particulièrement destinée à aider les nouveaux chefs. Ils donnent leur avis pédagogique sur les programmes d'année et de camp, sur le choix des chef(taine)s d'unités. Les Assistant(e)s des Commissaires de District doivent rendre compte aux Chef(taine)s de Groupe et aux Commissaires de District de leurs interventions auprès des unités.
- Le Chef de Clan Pilote ou la Cheftaine de Feu Pilote dirigent l'unité regroupant notre 3^e tranche d'âge. Cette unité est généralement constituée au niveau du District.
- Les Commissaires de Districts animent l'Inter-Maîtrises, composé de tous les chefs et cheftaines de groupes, chefs et cheftaines d'unités, assistants et assistantes.
- Comme pour la Province, une équipe technique (trésorier, secrétaire, délégué départemental...) assure les tâches administratives.

A chacun de ces échelons, les assistants pédagogiques sont choisis en concertation avec le Commissaire National de la branche concernée. On ne peut imposer ses assistants à un responsable. A l'inverse, un responsable doit impérativement s'entourer d'assistants dont la compétence doit être certifiée par les Commissaires Nationaux.

Le Groupe (généralement une ville)

Interlocuteurs privilégiés des parents, le Chef de Groupe et la Cheftaine de Groupe sont des éducateurs ; ils sont les garants de la méthode pratiquée par les unités de leur Groupe. Adultes les plus proches des jeunes, ils doivent être pour eux l'image vivante de l'idéal scout ⁽¹⁴⁾. Ils veillent à la formation de leurs chef(taine)s d'unité. Ils portent un regard d'adulte sur l'organisation des activités, s'assurent de la sécurité morale et physique des enfants et du respect de la réglementation.

A chaque niveau de la structure décrite ci-dessus, les équipes des sections Scoute et Guide travaillent en étroite collaboration et ont un devoir de concertation l'une avec l'autre.

Chaque niveau de la hiérarchie détient l'autorité pour organiser les activités à son échelon (dans le cadre bien sûr des limites légales et pédagogiques).

Tous les chefs reçoivent leur mandat des Commissaires Généraux, sur proposition des échelons intermédiaires.

L'harmonie dans ce système de responsabilité est nécessaire. Elle dépend :

- de la bonne connaissance et du respect des rôles et des responsabilités de chacun ;
- de la qualité du dialogue entre tous (pédagogie des conseils - écoute bienveillante - loyauté et confiance - bon sens) ;
- d'une juste vision commune de la mission d'éducateur qui nous est confiée.

¹⁴ "Celui qui a pour charge de faire vivre aux autres un idéal comme le nôtre doit en être l'image vivante" (Cérémonial de l'investiture)

3.1.4 L'uniforme

Nous portons tous la même tenue, celle qui est décrite dans le Cérémonial officiel de notre Mouvement. C'est cette homogénéité vestimentaire qui permet de parler de tenue uniforme ou plus simplement d'uniforme.

Le port d'un uniforme n'est pas spécifique aux Guides et Scouts d'Europe. De nombreux corps constitués en sont pourvus et de nombreuses associations ou organisations se revêtent d'une tenue uniforme. D'autres mouvements scouts sont attachés à cette pratique (notons le caractère "universel" du foulard scout).

Ce recours à l'uniforme dans le scoutisme n'est pas une démarche sans fondement, mais résulte d'un certain nombre de considérations pédagogiques :

- Se reconnaître et se faire reconnaître comme appartenant à une même communauté dont on est fier et qui partage un même idéal : la communauté de tous les scouts du monde, et plus spécifiquement celle des Guides et Scouts d'Europe. L'effet de groupe, l'esprit de corps ou d'équipe sont dans la nature humaine et constituent l'un des attraits du scoutisme.
- S'identifier par le code officiel des insignes : région - groupe ou localité - fonction - compétence.
- Aplanir les différences sociales (le scoutisme est par essence un mouvement d'éducation populaire).
- Être adapté à la pratique du jeu scout (solide - peu salissant - pas onéreux - discret).

Ces considérations ont pour conséquences :

- que l'uniforme étant la propriété de tous, il doit être respecté par chacun. Si d'aucuns le modifient (que ce soit par retrait ou rajout) pour affirmer un particularisme ou leur individualisme, ils trahissent la communauté. Dans les institutions publiques, civiles ou militaires, un tel travestissement est interdit et peut faire l'objet de sanctions. Nous n'avons pas la même vocation qu'elles, et donc pas d'arsenal de punitions. Notre seule arme contre cette déviance est la confiance dans la loyauté de chacun, dans une discipline librement acceptée, et le reproche fraternel quand cette confiance n'a pas été honorée.
- que les Guides et Scouts d'Europe ne peuvent porter leur uniforme qu'au cours d'activités organisées par le Mouvement. Cette règle de simple bon sens ne peut scandaliser que ceux qui utiliseraient leur uniforme à des fins personnelles (fins qui pourraient être honorables en elles-mêmes, mais qui ne sont pas obligatoirement celles du Mouvement). Une telle attitude peut conduire à associer le Mouvement à des activités auxquelles il ne souhaite pas participer. Trahir cette consigne est aussi du domaine de la déloyauté et du manque de confiance. La hiérarchie serait coupable si elle ne veillait pas à son strict respect.
- que, si le principe de l'uniforme doit être respecté au fond, il ne faut pas pour autant s'en faire une idée définitivement figée (imaginons le ridicule, dans lequel nous serions avec une telle attitude aujourd'hui, à courir dans les bois avec nos perruques poudrées, s'il y avait eu des scouts sous Louis XIV). Dans sa forme, il a déjà connu des évolutions. De nouveaux changements pourraient intervenir pour des raisons pédagogiques, dans le respect des statuts de l'Association française et de ceux de notre Union Internationale, non sous la pression médiatique ou pour céder aux effets de mode.

3.1.5 Le Cérémonial

Comme l'uniforme, c'est un élément important qui cimenter notre unité. Il doit donc être connu, appliqué et respecté, d'autant qu'il est simple et beau.

Le Cérémonial est un moyen éducatif et non une fin en soi. Il a d'abord été conçu pour les jeunes dont les structures mentales ne sont pas encore fixées. Le Cérémonial rythme les étapes importantes de la vie scout de l'enfant qui a souvent des difficultés à se positionner dans un monde qui manque de repères clairs, à sa mesure. Un petit livret regroupe tous nos usages et fixe le déroulement de nos cérémonies. Il est important pour la compréhension de l'enfant que ce rythme et ces repères ne soient pas modifiés au gré des interprétations de chacun.

Se soustraire à cette règle de stricte observance ou la contourner est aussi du domaine de la déloyauté. Les cérémonies organisées avec désinvolture, ou avec une rigueur provocatrice, sont autant d'attitudes qui déconsidèrent le Mouvement ou le ridiculisent. Ces excès trahissent nos traditions et sont autant de contresens éducatifs. Les Chefs et les Commissaires doivent exercer leur autorité en cas de "fantaisies" et intervenir "Cérémonial en main" dans une démarche qui se doit d'être fraternelle et pédagogique, mais ferme.

3.1.6 La sécurité

La sécurité que nous devons garantir aux parents est une des préoccupations principales des responsables du Mouvement. Mais il faut être lucide : comme toute activité humaine, le scoutisme comporte des risques qu'il faut connaître pour mieux en minimiser les effets.

Ces risques sont liés à deux facteurs incontournables dans la mesure où ils font partie intégrante de notre méthode scout :

- la vie dans la nature en condition précaire ;
- les responsabilités, certes contrôlées, mais réelles et directes, données à des jeunes.

Pour minimiser ces risques en les réduisant à l'imprévisible, il faut :

- Connaître les règlements en vigueur et les règles de sécurité
- Avoir des chefs et des cheftaines bien formés
- Exercer un contrôle précis et rigoureux sur les activités.
 - Les activités pendant l'année
 - Le grand camp
 - Le déroulement des activités

Connaître les règlements en vigueur et les règles de sécurité

Nous les avons réunis dans un "livret de sécurité" de plus de cinquante pages largement diffusé dans le Mouvement.

Avoir des chefs et des cheftaines bien formés

Cette formation est assurée sur le plan de l'esprit scout, de la méthode et de la technique au cours de stages de formation, appelés Camps-Écoles, que notre Association organise directement. Le sérieux avec lequel notre Mouvement adresse ce sujet de la formation est incontestable. Ces Camps-Écoles, propres à chaque branche, comportent trois niveaux de progression :

- le premier degré vise à former les Assistant(e)s d'unité ;
- le second degré vise à former les Chef(taine)s d'unités ;
- le troisième degré vise à former les formateurs et les responsables pédagogiques.

Les Camps-Ecoles sont dirigés par des responsables portant le titre de Mestres de camp, tous titulaires du troisième degré de formation.

Cette formation spécifique est organisée par notre Association, au titre de l'Agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports ⁽¹⁵⁾ dont nous bénéficions. Cet Agrément nous permet de former nos cadres et d'organiser les séjours (camps) selon les règles dérogatoires au scoutisme pour les associations agréées ⁽¹⁶⁾. Nous délivrons ainsi nos propres diplômes de formation sous notre responsabilité ; ceux-ci permettent l'encadrement d'enfants et de jeunes à l'intérieur de notre Association ⁽¹⁷⁾.

En 2001, notre Association a assuré la formation de 1.007 stagiaires, ce qui représente, uniquement dans le cadre de ces Camps-Ecoles, plus de 8.000 journées de formation organisées par des chefs issus du Mouvement, tous bénévoles ⁽¹⁸⁾.

Les Chefs qui organisent des activités spécifiques (mer, rivière, montagne) doivent être titulaires des qualifications prévues par la réglementation en vigueur. Toutefois, nous défendons la position qui consiste à dire que les qualifications uniquement sportives ne sont pas adaptées à la pédagogie scoute et à la pratique des scoutismes spécialisés, et qu'elles peuvent même être dangereuses si elles ne prennent pas en compte la spécificité du scoutisme. Il faut également conduire nos jeunes responsables d'unités à une maturité adulte, puisque les responsabilités qu'ils prennent face à Dieu et aux hommes sont indiscutablement celles d'adultes.

L'Inter-Maîtrises (réunion de tous les chefs et cheftaines d'une unité, d'un district ou d'une province) est le cadre où doivent s'effectuer cette formation et cette prise de conscience. Il faut que les responsables adultes (Chefs de groupes et Commissaires) considèrent cet aspect de leur mission comme prioritaire. En cas d'inadaptation du chef à sa tâche, il est de leur responsabilité d'apprécier la situation, non pas en fonction de l'amitié fraternelle qu'ils portent à leurs jeunes maîtrises, mais en fonction des responsabilités qu'ils leur confient et de leur capacité à les assumer.

La formation des responsables adultes est également nécessaire. La bonne connaissance du jeune, des problèmes du jeune dans la société, de l'apport de la pédagogie scoute, du rôle de l'adulte dans cette pédagogie et, bien entendu, des règlements en vigueur sont absolument nécessaires. La bonne volonté de "parents dévoués" ne suffit pas. Il est obligatoire que tous participent aux sessions de formation qui sont proposées : Stage d'Entraînement National des hautes Maîtrises et des Commissaires (SENAMCO). Le premier degré s'adresse aux Chef(taine)s de Groupe, le second degré aux Commissaires.

Exercer un contrôle précis et rigoureux sur les activités

Les activités des unités sont organisées par les Chefs d'unité. Mais elles doivent être contrôlées par les Chefs de groupe et les Commissaires qui engagent leur responsabilité morale, mais aussi juridique.

A. Les activités pendant l'année

Ce contrôle de proximité doit s'exercer pour toutes les activités en cours d'année, plus particulièrement sur les week-ends et petits camps non soumis à déclaration, sur les explorations, sur les raids (Longues Pistes et Raids de Classe). Le contrôle de ces activités est important, car il est le seul qui sera exercé. Il s'agit, bien entendu, de ne pas troubler le jeu par une présence

¹⁵ Depuis 1970, notre Association est agréée *Mouvement d'Éducation Populaire* par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

¹⁶ Dix associations françaises de scoutisme, dont la nôtre, sont agréées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

¹⁷ Seule une *Habilitation Générale* (dont bénéficient, par exemple, les Scouts de France) donne une réelle homologation BAFA/BAFD, valable également à l'extérieur de l'Association.

¹⁸ A ces chiffres, il faudrait ajouter la formation continue assurée dans les Districts et les Provinces (formation inter-maîtrises) et les stages pratiques organisés pendant les camps d'unités.

intempestive, mais de connaître et de surveiller son déroulement dans ses différentes étapes : conception, préparation, exécution et, enfin, analyse et conclusion.

B. Le grand camp

Il constitue l'aboutissement de l'année scout.

La préparation

Pour chacune des tranches d'âge concernées, la préparation du camp est effectuée par le Chef de Camp (Chef d'Unité) et ses Assistants. A l'âge Éclaireur, les Chefs de Patrouille sont associés à cette préparation. Elle est matérialisée par un document (dossier de camp). Ce document comporte un volet signalétique et un volet pédagogique. Il est contrôlé par l'autorité hiérarchique et pédagogique qui apporte ses conseils et ses recommandations et, lorsque c'est nécessaire, prononce une interdiction partielle ou totale de l'activité.

Les déclarations

Deux déclarations doivent être faites : l'une auprès de l'Association des Guides et Scouts d'Europe, l'autre auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

- L'organisateur (Directeur ou Chef de Camp) est le Chef d'unité.
- Le responsable (Déclarant) est le Chef de Groupe.

La qualité de Chef de Camp est attestée par la Licence de Chef de Camp, délivrée par les Commissaires Généraux, qui prennent avis de la hiérarchie (appréciation générale : maturité, moralité, capacité, esprit scout), se fondent sur le contrôle continu et l'assiduité à la formation, et l'avis des Commissaires Nationaux concernés (appréciation pédagogique essentiellement, tenant compte de l'avis des Mestres de Camps-Écoles).

Les autorisations de camper de l'A.G.S.E. sont délivrées par les Commissaires de District nommés, après avis pédagogique de leurs Assistants et, dans certains cas (camp en montagne, pratique d'une activité spécifique) d'un expert désigné par les Commissaires Nationaux. Par leur décision, ils engagent leur responsabilité.

L'autorisation Jeunesse et Sports est indépendante et complémentaire de la précédente. Elle est demandée lorsque l'autorisation A.G.S.E. a été obtenue. Cette procédure a comme fondement légal l'Agrément qui nous est donné par l'autorité de tutelle (responsabilité de former nous-mêmes nos cadres et d'encadrer nos activités), et comme fondement encore plus impératif : la loyauté.

C. Le contrôle du déroulement des activités

Les camps peuvent faire l'objet de visites par un membre habilité de la hiérarchie locale (ou nationale, si nécessaire), qui fera les remarques nécessaires sur la tenue du camp et rédigera un rapport adressé à la hiérarchie. L'organisation de ces visites de camp est placée sous la responsabilité du Commissaire de la Province d'accueil.

En outre, tout camp peut être contrôlé par les autorités administratives (Inspecteurs de la Jeunesse et Sports, de la D.D.A.S.S. ...) et nul ne peut se soustraire à ces contrôles.

3.1.7 Les pratiques inadmissibles

Si le scoutisme est une école de caractère et un espace de liberté, il ne peut pas devenir le lieu où s'expriment tous les individualismes au mépris des règles communes et des consignes données. Or, il pourrait exister, à l'intérieur de notre Association, le désir d'introduire, d'exercer ou de restaurer des pratiques marginales que nous interdisons au nom de la prudence, qui sont contraires à la raison pédagogique ou aux obligations légales. Nous réitérons ici très solennellement ces interdictions. Il en est ainsi en particulier :

De la pratique de "cérémonies" de totémisation et du bizutage.

Compte tenu des risques de dérives des "cérémonies" de totémisation (brutalité - vexation - paganisme - secret) et même si les pratiques extrêmes sont rares, le Mouvement les a interdites depuis de nombreuses années. A tous ceux, fussent-ils adultes, qui défendent ces pratiques au nom d'une tradition, il faut rappeler que ce "jeu" n'est pas fondamentalement essentiel à la pratique de notre pédagogie ; par plusieurs de ses aspects, il est en contradiction avec les valeurs de notre scoutisme. Ce "jeu" a, par ailleurs, des potentialités de dangerosité physique et morale suffisamment importantes pour qu'on ne l'autorise pas, aussi bien pour protéger les "totémisés" que les "totémisateurs", qui peuvent désormais faire l'objet de sanctions pénales. Il est important que les adultes prennent conscience de ce problème, y compris les parents, qui soutiendraient ces pratiques.

De la constitution de réseaux occultes.

Les associations de scoutisme peuvent être sillonnées par certains réseaux, plus ou moins secrets, qui voudraient s'y développer en se ramifiant souvent d'un mouvement à l'autre. Sous le prétexte du jeu, du secret, du romantisme, d'affirmation d'une conviction, de défense exacerbée d'une tradition, ils expriment surtout une faiblesse de caractère et un manque de discernement. Ce phénomène peut s'amplifier naturellement en période de crise. Nous avons ainsi cru pouvoir détecter :

- un "réseau de totémisation" ;
- les "foulards de sang" ;
- les "clans de France", et certainement d'autres ...

Bien que ces phénomènes atypiques et limités soient, Dieu merci, très marginaux, nous ne pouvons pas, en tant que responsables de jeunes, les tolérer. Ce sont autant de portes ouvertes non contrôlées qui peuvent servir d'entrée à des dérives graves ou sectaires. Qu'il soit clairement entendu qu'appartenir à, et a fortiori animer, de tels réseaux ne peut être considéré que comme une déloyauté majeure et contraire à la méthode originale de Baden-Powell, sa pratique et son esprit.

Le jeu scout est suffisamment riche pour qui veut le jouer à fond, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y ajouter ces pratiques douteuses.

3.1.8 Agressions, pédophilie, malversations

Ces situations se réfèrent au domaine de la morale humaine et de l'honnêteté.

Position du Mouvement

- Dans les situations de ce type (si les faits sont avérés), la chose est claire : le Mouvement ne peut pas tolérer de tels agissements. La difficulté n'est donc pas dans la décision, mais dans l'action, toujours désagréable, de signifier aux gens qu'ils ont failli à l'honneur et porté atteinte à la sécurité morale et/ou physique d'autrui.
- En ce qui concerne plus précisément les cas de maltraitance ou d'agression sexuelle dont sont victimes les mineurs, ils doivent être signalés à la Justice. L'appréciation de ces situations rares est souvent délicate et nécessite de s'appuyer sur l'avis et le conseil des responsables hiérarchiques. Les cadres du Mouvement, comme les parents, doivent contacter le Centre National qui les mettra en rapport avec les personnes qui peuvent les conseiller. Les parents doivent être informés des démarches effectuées.

3.1.9 Les situations délicates

Elles se réfèrent à des situations de vie en désaccord avec les préceptes de l'Église : désordres matrimoniaux - concubinage.

Sur le terrain, les responsables adultes sont rarement confrontés à des situations difficiles. Mais si cela survenait, ils doivent intervenir en tant qu'éducateurs, même si cela leur coûte beaucoup. Il ne s'agit pas de donner des protocoles généraux d'action. Chaque cas doit être abordé de façon particulière. Pour aider ces chefs, il semble cependant utile de donner les positions de principe du Mouvement et quelques règles générales de conduite.

Position du Mouvement

- Dans cette situation, c'est au niveau de la décision concernant les personnes faisant partie de l'Association que l'affaire est délicate. Le Mouvement, puisqu'il est catholique, prend bien entendu pour principes de base ceux de l'Église et, comme elle, nous devons tenir compte des situations particulières ⁽¹⁹⁾.
- Ceci étant dit, si chacun doit pouvoir aider selon les besoins, selon ses disponibilités et selon ses compétences, les responsabilités éducatives ne sauraient être confiées qu'à des hommes et à des femmes dont la situation de vie est, et reste, en accord avec les préceptes de l'Église ⁽²⁰⁾.

3.1.10 Quelques règles générales

- Bien vérifier les sources d'information, tout en restant "discret" dans l'enquête. Il faut savoir garder son sang-froid et son libre arbitre. Refuser de rentrer dans le jeu des ragots.
- Se faire aider dans sa réflexion et ses prises de décisions par quelques autres, pas forcément scouts, mais réputés pour leur sagesse et leur discrétion (penser en particulier aux prêtres qui, par leur ministère, ont une bonne expérience de ces cas difficiles).
- Avoir une véritable démarche de charité : nous ne sommes ni juges, ni encore moins bourreaux.

¹⁹ Ainsi, le cas des divorcés qui ont reconstitué depuis de longues années une vie familiale exemplaire, en portant avec discrétion leur passé douloureux et qui "cheminent" avec et "en" Église, ne sera pas abordé de la même manière que celui de chefs et cheftaines qui, pour des raisons de commodités, vivent provisoirement ensemble et s'en vantent ostensiblement.

²⁰ "Celui qui a la charge de faire vivre aux autres un idéal comme le nôtre doit en être l'image vivante" (Cérémonial de l'Investiture du chef, de la cheftaine). Sur ces questions, on se reportera utilement aux numéros 1650, 1651 et 2390 du Catéchisme de l'Église Catholique.

- Se placer sous l'angle de l'éducateur en essayant d'apprécier l'impact de la situation sur les enfants et les jeunes qui nous sont confiés.
- Ne pas laisser "pourrir" une situation.
- Etre ferme dans la décision, direct et franc (ce qui ne veut pas dire brutal) dans sa transmission.

3.2 LA PLACE DES PARENTS DANS NOTRE MOUVEMENT DE SCOUTISME

Les parents font confiance au Mouvement en lui confiant leur enfant ; mais le Mouvement a besoin de leur soutien et de leur présence tout au long de la vie scout.

3.2.1 Les parents et la vie des unités

Les parents doivent être régulièrement associés à la vie des unités dans lesquelles sont inscrits leurs enfants. Les réunions régulières de parents permettent de connaître les chefs et cheftaines, d'être informés des programmes d'activités, mais aussi de faire connaître leur point de vue sur le fonctionnement de l'unité et de proposer leurs services sur les plans matériel et logistique, en fonction de leurs disponibilités.

Cette aide est précieuse en tant que telle, mais aussi en tant que signe d'adhésion au Mouvement et d'amitié pour les chefs. Ils doivent se garder toutefois de toute ingérence dans le fonctionnement pédagogique des unités.

Les fêtes de groupe sont des moments de rencontre et contribuent à créer un climat d'amitié entre les chef(taine)s et parents, entre les parents eux-mêmes.

Dans beaucoup de Groupes ont été créées des "Associations de Parents et Amis du Scoutisme Européen". Bien que ces associations soient indépendantes du Mouvement, leur existence ne se justifie que pour soutenir le Mouvement à l'échelon local.

Elles fonctionnent selon des statuts-types définis au niveau national. Ceux-ci prévoient notamment que :

- l'association a pour but d'apporter un soutien matériel et moral aux Guides et Scouts d'Europe d'un groupe ou d'une ville ;
- les parents ou amis membres sont nécessairement en plein accord avec la proposition éducative et les Textes Fondamentaux du Mouvement ;
- l'association s'engage de façon formelle à n'intervenir en aucun cas et sous aucune forme que ce soit dans le fonctionnement des unités ou des groupes ; elle ne peut être considérée comme le porte-parole du Mouvement et ne possède aucune prérogative pour le représenter en quelque occasion que ce soit ;
- le Chef/la Cheftaine de Groupe ou le/la Commissaire de District en est le/la vice-président(e) de plein droit ; les chef(taine)s, assistant(e)s et conseillers religieux en activité sont également membres de droit.

3.2.2 Les parents et la progression des enfants

Des contacts individuels entre les chefs et les parents sont nécessaires pour faire le point de la progression de chaque enfant. Une bonne communication est indispensable pour que le scoutisme produise pleinement ses fruits dans la vie de chaque jeune. Il arrive souvent, notamment à l'adolescence, que le jeune s'épanouisse dans sa patrouille alors qu'il se trouve en

difficulté dans sa famille. Les parents doivent s'appuyer complètement sur le scoutisme, comme lieu d'épanouissement de leur enfant. Ils doivent notamment faciliter sa participation aux activités.

3.3 LA PLACE DES CLERCS DANS NOTRE MOUVEMENT DE SCOUTISME

L'A.G.S.E. est une association de laïcs ayant pour finalité l'éducation humaine et chrétienne de garçons et de filles. Il lui est indispensable, pour atteindre cet objectif, de bénéficier du ministère de prêtres ou de pasteurs pour animer, en collaboration avec les chefs, la vie spirituelle et liturgique des unités.

Les Conseillers Religieux (CR) sont les prêtres et pasteurs qui acceptent un tel ministère auprès des unités et des équipes de chefs. Ils font partie intégrante de la maîtrise et sont invités à toutes les réunions de celle-ci ; le programme d'activités est établi en commun avec eux, pour faciliter leur participation. Le Conseiller Religieux est choisi par le Chef/la Cheftaine de Groupe en accord avec le/la Commissaire de District. Seul peut être choisi un prêtre en communion avec l'évêque du lieu et autorisé par lui.

Les Conseillers Religieux doivent s'efforcer de connaître les Textes Fondamentaux, le Cérémonial et d'approfondir leur connaissance de la méthode scoute, de façon à tenir compte, dans leur pastorale, des spécificités du scoutisme pratiqué par les Guides et Scouts d'Europe. Ils doivent veiller à ne pas se substituer aux chefs laïcs. Ce qui importe avant tout, c'est qu'une véritable relation de confiance et une collaboration fraternelle s'instaurent entre le Conseiller Religieux et la maîtrise de l'unité.

Les Conseillers Religieux exercent leur ministère auprès d'une maîtrise d'unité ou de l'équipe d'un échelon territorial, sans aucune subordination hiérarchique entre eux. L'implantation des Groupes dans les paroisses est toujours souhaitable. Dans ce cas, il est recommandé, chaque fois que c'est possible, de demander au curé de la paroisse ou à l'un de ses vicaires d'exercer ce ministère.



4. NOS RELATIONS AVEC LE MONDE

Ouverture et lucidité

Un mouvement de guidisme et de scoutisme a pour mission de s'ouvrir, avec enthousiasme, au monde. Cette tâche n'est pas aisée, dans un monde renfermé sur lui-même et peu accueillant.

4.1 SCOUTISME ET SOCIETE

Le fondateur du scoutisme ⁽²¹⁾ a développé son mouvement précisément dans le but d'aider la jeunesse, et plus particulièrement celle qui était en difficulté. Si l'on se réfère directement à lui pour la méthode, il serait malhonnête de ne pas tenir compte de la finalité qui l'a motivé.

Notre Mouvement a terminé son temps de fondation et de construction. Le voilà adulte et solide. Son objectif n'est pas seulement de maintenir et de sauvegarder la méthode scout. Parce qu'il croit en sa richesse, en sa modernité, en sa pertinence, le Mouvement a le devoir de proposer la méthode scout aux jeunes d'aujourd'hui. Le scoutisme est une chance pour les jeunes. Le Mouvement multipliera les contacts et les initiatives pour faire connaître sa proposition éducative spécifique.

Le Mouvement considère qu'il peut aussi rendre service au-delà du strict domaine de sa mission éducative. Pas plus que nous ne revendiquons la tradition pour elle-même, nous ne devons nous orienter vers le tout social au nom du politiquement correct. Si nous nous ouvrons au monde environnant, c'est avec notre personnalité et avec la volonté d'aller vers l'Homme dans notre domaine de compétence. Notre vocation n'est pas de mettre en place des systèmes sociaux ou de proposer des projets alternatifs de société.

Baden-Powell définissait le scoutisme comme le "civisme à l'école des bois". Par ses activités, le scoutisme apprend aux jeunes à devenir des citoyens de demain, à être capables de prendre des responsabilités. Dès l'enfance et l'adolescence, il éveille les jeunes aux besoins de la société et leur fait découvrir qu'ils peuvent y jouer un rôle concret et utile. C'est le sens des différents "services" organisés dans le cadre même des activités. En voici quelques exemples de réalisation : animation d'après-midi et de soirées dans des maisons de retraite, des hôpitaux d'enfants, quête pour les lépreux, participation à de grandes opérations caritatives ou humanitaires, nettoyage de rivières et de plages après une marée noire, déblaiement de dégâts causés par la tempête de décembre 1999, opérations de reboisement. Le service des autres est au cœur de la vie scout.

En outre, nous avons décidé de proposer plus précisément nos services dans deux domaines particuliers :

- **l'Opération Grand Large,**
- **la proposition du scoutisme aux handicapés.**

²¹ B.P. : Robert Stephenson Smyth-Baden-Powell, Lord of Gilwell (22.02.1857 - 08.01.1941)

4.1.1 L'Opération Grand Large

Lancée en 1993 ⁽²²⁾, l'Opération Grand Large s'oriente vers le "handicap social". Il s'agit de proposer en périphérie du Mouvement des activités éducatives inspirées de la méthode scout à des jeunes en difficulté, dont l'intégration directe dans des unités classiques serait difficile, pour ne pas dire impossible.

Dès 1994, des chefs des Guides et Scouts d'Europe ont pu effectuer un Service National Ville au service des quartiers en difficultés, en lien avec le Mouvement. En 1996, c'est déjà un millier de jeunes qui ont été accueillis dans les actions Grand Large. En 1998, nous faisons le constat de résultats en "demi-teinte" malgré nos efforts à cause du désintérêt des pouvoirs publics aux efforts que nous soutenions dans ce domaine ⁽²³⁾. Nous avons la conviction que le scoutisme, ou tout au moins certains éléments du scoutisme, pourront répondre aux difficultés rencontrées par certains jeunes. Aussi, cette mission reste un axe important que le Mouvement se fixe :

- Dynamiser cette opération Grand Large est une priorité pour les années 2000 et suivantes.

"Grand Large" est mené par des chefs expérimentés et disponibles, capables d'appréhender des situations complexes. En effet, un tel service ne peut pas généralement être assuré par des jeunes adultes déjà en charge d'une unité de scoutisme. Une grande maturité est requise pour encadrer de telles actions ; une culture religieuse étendue est nécessaire, compte tenu de la diversité des choix religieux des familles et des enfants concernés.

4.1.2 Scoutisme et handicap physique

Scoutisme et handicap physique sont compatibles. De nombreuses initiatives individuelles ou locales méritent d'être connues, reconnues et doivent être soutenues moralement et matériellement. Nous voulons particulièrement mentionner ici le formidable travail réalisé par les Compagnies de Guides "en fauteuil" de Versailles et de Paris.

Il est tout à fait possible de proposer le jeu scout à beaucoup de jeunes handicapés, moyennant quelques adaptations, et d'offrir ainsi à ces garçons ou à ces filles de participer eux aussi pleinement et à leur mesure à l'aventure. Ils y trouvent souvent un épanouissement considérable.

Si la générosité et l'enthousiasme sont nécessaires, ils ne sont pas suffisants. Le développement de l'accueil de jeunes handicapés nécessite des moyens appropriés, une information adaptée, et parfois une formation particulière. L'accueil de handicapés est toujours une occasion d'ouvrir le cœur et d'éduquer à la différence. Celui ou celle qui sont accueillis édifient aussi le jeune qui, de lui-même n'oserait pas s'approcher, ne sachant pas comment aborder l'autre tout simplement. Ce qui semble de prime abord un fossé est rapidement franchi par le jeune encouragé dans cette démarche.

Oser faire cette proposition, de façon déterminée, est également une priorité pour les années 2000 et suivantes.

²² Lancée par Jean-Michel Permingeat, alors Commissaire National Éclaireur, l'animation de l'Opération Grand Large a été confiée à Gérard Taponat (revue "Maîtrises" n°94 - décembre 1993), puis à Daniel Levis (Relais de Poste n° 78 - février 2001).

²³ Rapport de l'Assemblée Générale de 1998

4.2 RELATIONS AVEC LES AUTRES MOUVEMENTS DE SCOUTISME

4.2.1 Rappel de la situation actuelle

Il existe en France trois “classes” d’associations de scoutisme :

- **Les six associations** qui constituent la Fédération du Scoutisme Français : les Scouts de France, les Guides de France, les Éclaireuses et Éclaireurs de France, les Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes de France, les Éclaireuses et Éclaireurs Israélites de France, les Scouts Musulmans de France.

La Fédération du Scoutisme Français adhère à l’Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS) ou à l’Association Mondiale des Guides et Éclaireuses (AMGE).

Ces six associations sont agréées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Elles bénéficient en outre de l’habilitation générale : la formation délivrée par ces associations de scoutisme donne lieu à la délivrance de diplômes d’état (BAFA/BAFD).

Enfin, elles reçoivent des subventions de l’État ⁽²⁴⁾.

- **Les quatre autres associations** agréées qui bénéficient d’un agrément du Ministère de la Jeunesse et Sports : les Éclaireurs Neutres de France, la Fédération des Éclaireuses et Éclaireurs, les Guides et Scouts d’Europe, les Scouts Unitaires de France.

Ces quatre associations partagent une même méthode pédagogique et des valeurs communes, ce qui les a d’ailleurs conduites à adresser, le 17 septembre 1999, un Message commun aux Familles ⁽²⁵⁾.

L’Agrément du Ministère permet de bénéficier d’une réglementation dérogatoire spécifique aux associations de scoutisme agréées, et notamment de la possibilité de former elles-mêmes leurs chefs et cheftaines. Cette formation est reconnue par le Ministère et permet d’assurer l’encadrement des activités et des camps de séjour. Les diplômes obtenus ne sont valables qu’à l’intérieur même de l’Association. En octobre 2001, l’Association des Guides et Scouts d’Europe a déposé au Ministère de la Jeunesse et des Sports un dossier de demande d’habilitation générale de ses formations.

En 1999, aucune de ces associations n’a bénéficié de subventions de l’État ⁽²⁶⁾. En 2001, l’A.G.S.E. a bénéficié, à nouveau, de nouvelles aides, encore extrêmement limitées, mais porteuses de l’espoir d’une meilleure égalité.

- **Les autres associations** (plusieurs dizaines) : elles ne sont ni agréées par le Ministère, ni reconnues par l’OMMS. Elles ne bénéficient pas de la réglementation spécifique au scoutisme et sont contraintes à appliquer, en ce qui concerne les camps, la réglementation générale des camps et séjours de vacances, dite “réglementation des centres de vacances”.

²⁴ En 1999, le Ministère de la Jeunesse et des Sports attribuait un total de 42 postes “Fonjep” et 3.220.000 F de subventions à 5 des 6 associations composant la Fédération du Scoutisme Français (Scouts de France, Guides de France, Éclaireuses et Éclaireurs de France, Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes de France et Scouts Musulmans de France) - (réf : Journal Officiel du 10 Janvier 2000). En 2001, le Ministère leur attribuait 100 postes “Fonjep”.

²⁵ Voir en Annexe N° 3 : Message aux Familles

²⁶ En 1999, un seul poste “Fonjep” a été accordé à l’Association des Guides et Scouts d’Europe. Aucun poste n’a été attribué à l’A.G.S.E. en 2001. Les subventions nationales du Ministère de la Jeunesse et des Sports évoluent (1994/95 = 60.000 F, 1995/96 = 80.000 F, 1996/97 = 60.000 F, 1997/98 = 0 F, 1998/99 = 0 F, 1999/2000 = 0 F, 2000/2001 = 35.250 F). En 2001, trois postes “Emploi Jeune” ont été accordés à l’A.G.S.E.

4.2.2 L'état d'esprit de l'A.G.S.E. vis-à-vis de ces mouvements

Trois grands principes orientent notre "politique" en la matière :

- Volonté de maintenir et de respecter la diversité des associations, garante de la liberté du choix éducatif pour les parents.
- Volonté de construire une réelle fraternité à partir de cette diversité.
- Mais vigilance à l'encontre de deux dangers :
 - Tentation d'hégémonie d'un mouvement qui imposerait à tous sa manière de vivre le scoutisme que ce soit au nom de la puissance d'une organisation, d'un soutien de l'État ou d'un soutien international.
 - Activisme infiltrant des petites associations, généralement issues de dissidences, et qui en appellent à l'universalité de la fraternité scout (le scout est le frère de tout autre scout...) pour abriter en fait leur individualisme profond, basé le plus souvent sur la présence d'un chef fondateur charismatique et vénéré, et non pas sur une exigence pédagogique.

4.2.3 Les lignes d'action de l'A.G.S.E.

L'A.G.S.E. travaille à établir des relations entre les mouvements. Elle encourage aussi la rencontre de jeunes sur le terrain.

4.2.3.1 Relations entre les mouvements

Nous travaillons à :

- dégager un certain nombre d'actions et de réflexions communes avec les trois autres associations signataires du Message aux Familles ⁽²⁷⁾ et qui, bien qu'ayant leur spécificité, ont à l'évidence des préoccupations communes. Une première étape significative de ce travail a été la promulgation du "Message aux Familles" de septembre 1999, rédigé conjointement par ces quatre associations ;
- favoriser la mise en place, en lien avec l'Episcopat, d'une "conférence de scoutisme catholique en France" ;
- réactiver les structures de rencontre entre les responsables des associations de scoutisme ;
- mais garder sa liberté d'action et ne pas interférer, "en court circuit", dans les affaires des autres, ni au niveau des états-majors, ni sur le terrain. Cette "politique" ne sera efficace que s'il y a réciprocité.

Dans la ligne de cette orientation, nous avons créé en 2000, avec les Eclaireurs Neutres de France (E.N.F.) et la Fédération des Eclaireuses et Eclaireurs (F.E.E.), la Conférence Française de Scoutisme (C.F.S.) ⁽²⁸⁾. La C.F.S. est :

- une association de moyens pour promouvoir et défendre la méthode scout originelle, commune aux trois mouvements ;
- un lieu de réflexion et d'échange ;
- une instance de proposition et de représentation à l'égard des pouvoirs publics pour ce qui concerne la réglementation applicable au scoutisme.

²⁷ Les Éclaireurs Neutres de France, la Fédération des Éclaireuses et Éclaireurs, les Scouts Unitaires de France - Voir en Annexe N° 3 : Message aux Familles

²⁸ Voir le site Internet www.scoutisme.org pour plus d'informations sur la C.F.S.

4.2.3.2 Relations entre les jeunes des différents mouvements

L'A.G.S.E. encourage l'idée que la rencontre de jeunes sur le terrain soit l'occasion d'une fête de fraternité : jeux, veillées, services, mais il faut que cela se déroule :

- soit dans la spontanéité de la jeunesse et du hasard des rencontres,
- soit, s'il s'agit d'une activité plus organisée, dans la loyauté réciproque entre les appareils des mouvements.

Dans ce dernier cas, il est souhaitable que l'activité soit décidée et se déroule à niveaux similaires (Unités – Groupes - Départements...) et que les hiérarchies des mouvements soient toutes prévues et consentantes. Dans notre Association, les chefs et commissaires ont autorité pour autoriser ou ne pas autoriser l'activité commune, si certaines règles de convergence d'intérêt pédagogique, de respect mutuel, de bonne conduite et de sécurité ne sont pas garanties.

4.2.4 Scoutisme international

4.2.4.1 État des lieux

L'A.G.S.E. ne fait pas partie du Scoutisme Français, celui-ci s'interdisant de fédérer deux associations de même confession religieuse. L'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (O.M.M.S.) et l'Association Mondiale des Guides et Éclaireuses (A.M.G.E.) s'interdisent également de reconnaître plus d'une association ou fédération par pays, c'est-à-dire, en France, la Fédération du Scoutisme Français.

En revanche, l'A.G.S.E. est membre de l'Union Internationale des Guides et Scouts d'Europe (U.I.G.S.E.). L'Union est présente dans une quinzaine de pays d'Europe. Au-delà des frontières, elle propose un même scoutisme. Différentes activités internationales sont organisées : échanges, jumelages, Eurocamps, Eurojam, etc.

L'U.I.G.S.E. est reconnue comme Organisation Non Gouvernementale par le Conseil de l'Europe, avec statut consultatif ; elle participe activement par ses représentants aux travaux de cet organisme concernant la jeunesse ou la famille.

4.2.4.2 Position du Mouvement

- Notre Association reconnaît l'importance de la dimension internationale du scoutisme.
- Elle est profondément attachée à l'U.I.G.S.E. par les liens fondamentaux d'une communauté d'idéal, de foi et de pédagogie.
- Elle est en cohérence avec les principes fondamentaux du Scoutisme Mondial tels qu'ils sont définis par la constitution et le règlement additionnel de juillet 1983 (Chapitre 1, art. 1, 2 et 3) de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (O.M.M.S.), y compris par la méthode scoute "originelle" qu'elle utilise (éducation différenciée, trois tranches d'âge avec la mise en œuvre du système des patrouilles...).
- La dimension spirituelle et le rattachement à une religion ne constituent pas des causes d'incompatibilité : elles font au contraire partie intégrante de la constitution de l'O.M.M.S. Seule une vision déviante de la laïcité (considérée comme opposée ou indifférente à toute religion et non pas comme acceptant toutes les religions) permet de juger "incompatible" notre volonté de référence explicite à une dimension chrétienne du scoutisme.

4.3 L'A.G.S.E. DANS L'ÉGLISE

4.3.1 Rappel de la situation actuelle

L'Église de France en tant qu'institution a montré pendant longtemps une attitude de grande prudence vis-à-vis des Guides et Scouts d'Europe. La volonté de fidélité à l'Église de notre Association, sa filiale déférence envers le Souverain Pontife, les contacts confiants établis avec un nombre croissant d'évêques et de prêtres ont contribué à mieux nous faire connaître en vérité. Les Journées Mondiales de la Jeunesse (JMJ) de Compostelle, de Czestochowa et surtout les JMJ de Paris (1997), auxquelles les aînés du Mouvement ont participé et ont été acceptés dans un esprit d'ouverture, ont marqué, nous semble-t-il, un tournant décisif dans nos relations avec l'Église.

Actuellement l'Association est définie comme Mouvement Éducatif et a été reconnue comme tel par Mgr. Soubrier, alors Président du Comité Episcopal Enfance-Jeunesse le 30 mai 2001. Un Protocole a été signé entre le Comité Episcopal Enfance-Jeunesse et l'Association.

Ainsi, comme mouvement d'éducation, l'A.G.S.E. est habilitée à être représentée dans diverses instances nationales dont l'Apostolat des Laïcs.

Un Conseiller Religieux des Equipes Nationales est nommé sur présentation des Guides et Scouts d'Europe par le Comité Episcopal Enfance-Jeunesse. Il participe aux rencontres des aumôniers nationaux des mouvements d'éducation.

L'Association figure dans les Ordo ⁽²⁹⁾ diocésains de la plupart des diocèses.

Nous n'appartenons pas à la CICG, ni à la CICS (Conférences Internationales Catholiques du Guidisme et du Scoutisme), cette appartenance étant liée statutairement (encore une fois) à l'appartenance à l'AMGE et à l'OMMS. Les Guides et Scouts d'Europe ont participé aux rencontres que la CICS et la CICG ont organisées lors des JMJ de Rome 2000.

4.3.2 Position du Mouvement

- L'A.G.S.E. est une association dirigée par des laïcs responsables de l'ensemble de la pédagogie, y compris de la pédagogie de la foi.
- Sa mission dans l'Église est de participer à l'éducation par la méthode scout et dans une perspective chrétienne de jeunes qui seront aptes à assumer les missions d'évangélisation souhaitées par l'Église. Le nombre de vocations religieuses que l'Esprit-Saint a suscitées dans nos rangs témoigne de l'efficacité de notre Mouvement pour la mission d'évangélisation.
- L'A.G.S.E. se félicite du rapprochement entre le Mouvement et l'Église. Elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour que ces liens durent et s'améliorent encore.
- Ses choix liturgiques ne sont dictés que par des arguments pédagogiques et non sur des considérations liturgiques qui ne sont pas de son ressort. C'est pourquoi, elle a adopté en la matière les positions suivantes :
 - Elle déclare pratiquer et se référer au rite actuellement en usage dans l'Église Catholique latine (Messe dite de Paul VI - Missel de 1969).
 - A titre dérogatoire, et dans un souci de communion ecclésiale, les Commissaires Généraux peuvent autoriser des unités à bénéficier du ministère de Conseillers Religieux célébrant selon le Missel de 1962 (liturgie dite tridentine ou de St Pie V), à condition, bien entendu, que les prêtres assurant les fonctions de Conseillers Religieux soient en communion avec l'évêque du lieu, à condition également que l'ensemble des parents des enfants présents dans ces unités aient été avertis.

²⁹ Annuaire officiel d'un Évêché

- Au-delà du Groupe ou de l'unité (activité de District, de Province ou Nationale), c'est la liturgie commune ⁽³⁰⁾ qui doit être utilisée. Les unités utilisant d'autres rites ainsi que leurs Conseillers Religieux doivent naturellement y participer.

4.4 LES GUIDES ET SCOUTS D'EUROPE ET LES POUVOIRS PUBLICS

4.4.1 Rappel de la situation actuelle

Relations avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports

L'Association des Guides et Scouts d'Europe (A.G.S.E.) bénéficie depuis le 19 novembre 1970 de l'Agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports en tant qu'Association Nationale de Jeunesse et d'Education Populaire.

Nos relations avec le Ministère ont été en quelque sorte gelées pendant les deux années d'Inspection Générale. L'Agrément ministériel a été maintenu à l'A.G.S.E. à l'issue de la dernière Inspection Générale du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Cette Inspection dont le rapport final est daté d'avril 2000 a été clôturée en juin 2000.

L'A.G.S.E. est l'une des dix seules associations de scoutisme agréées au plan national par le Ministère de la Jeunesse et des Sports autorisées à organiser leurs activités en se référant à la réglementation spécifique au scoutisme selon les dispositions de l'Arrêté Ministériel du 23 avril 1998. Nous pouvons ainsi former nous-mêmes notre encadrement, organiser et contrôler nos activités (sorties, camps...) ⁽³¹⁾.

Depuis l'été 2000, nous avons eu plusieurs réunions avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Nous rencontrons les deux directions concernées : la Direction de la Jeunesse et de l'Education Populaire, et la Délégation à l'Emploi et à la Formation. Avec la première nous étudions tous les aspects de fonctionnement de l'association en tant qu'organisatrice de séjours, avec la seconde nous abordons tous les sujets relatifs à la qualification de nos cadres et aux formations que nous dispensons.

Selon les réunions, nous sommes reçus soit en tant que Guides et Scouts d'Europe seuls, soit avec les autres signataires du Message aux Familles ⁽³²⁾ ; nous pouvons aussi y être représentés par la Conférence Française de Scoutisme.

Nous ne bénéficions pas de l'Habilitation Générale qui permet de délivrer des Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et de Directeur (BAFD). Seconde association scout en France en terme d'effectifs, nous disposons d'un remarquable système de formation ⁽³³⁾.

³⁰ Liturgie commune : Messe dite de Paul VI - Missel de 1969

³¹ Le Bulletin Officiel n°8 du 31 août 2001 du Ministère de la Jeunesse et des Sports démontre, s'il en est besoin, la normalité des relations entre l'A.G.S.E. et son Ministère de tutelle. Il est précisé en page 4 : "Instruction n° 01-141 JS du 26 juillet 2001 (...) Les Guides et Scouts d'Europe ont sollicité une expertise de la formation conduisant aux brevets de chef de quart et de chef de flottille qu'ils délivrent. Au vu du rapport remis par les experts, j'ai décidé de faire figurer ces brevets parmi les qualifications attestant de la compétence de chef de bord conformément à l'annexe voilée de l'arrêté cité en objet. (...)"

³² Voir Annexe N° 3 : "Message aux Familles"

³³ Extraits du rapport d'Inspection Générale – MJS 2000 :

- "Ces formations se caractérisent, en outre, par le souci de concilier les exigences administratives et réglementaires concernant la protection des mineurs en CVL (Camp de Vacances et de Loisirs) et celles plus spécifiques à l'organisation des activités de scoutisme, en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 23 avril 1998."

-
- “[L’encadrement des Guides et Scouts d’Europe se caractérise par]... *un contrôle interne important et rigoureux tant des formations dispensées que des activités encadrées*”
 - et par “*l’intégration systématique des Conseillers religieux au sein des équipes pour témoigner de la fidélité des G.S.E. aux finalités éducatives de l’Association : assurer l’éducation humaine et chrétienne des garçons et des filles qui lui sont confiés.*”
-

Nous avons déposé en octobre 2001 au Ministère de la Jeunesse et des Sports un dossier de demande d'Habilitation Générale afin que nos formations puissent donner lieu à la délivrance de BAFA et de BAFD. Comprenant toujours toutes nos sessions particulières au scoutisme, nos stages incluraient aussi les modules des programmes BAFA et BAFD. Le Ministère se prononcera sur cette demande d'habilitation courant 2002.

Relations avec d'autres institutions ou pouvoirs publics

Les Guides et Scouts d'Europe affectionnent particulièrement les grands espaces et recherchent le calme des forêts. Ils sont toutefois fort présents dans la vie de la cité. Ils participent à de nombreuses actions, souvent fort discrètement, comme le nettoyage des bois communaux. Ils se sont mobilisés lors des grandes catastrophes (les tempêtes de Noël 2000, la marée noire de l'Erika ou l'explosion de l'usine chimique de Toulouse en 2001) pour porter aide et réconfort.

Les Guides et Scouts d'Europe sont agréés par l'Office National des Forêts (O.N.F.).

De nombreuses communes aident les unités locales et leur apportent un soutien matériel et moral. Nous remercions tous les élus qui soutiennent notre action éducative.

4.4.2 Position du Mouvement

Nous entendons que le travail que nous réalisons avec toutes les institutions et les pouvoirs publics, particulièrement avec l'Administration, se poursuive et nous souhaitons devenir un interlocuteur plus présent dans la proposition et le contrôle des règlements administratifs dont le Ministère a la charge. Il est très souhaitable que cette "présence" des Guides et Scouts d'Europe se fasse sentir auprès d'autres administrations et à d'autres niveaux que celui du Ministère. Une structure de délégués administratifs qui comprend les Délégués Départementaux sous la direction d'un Délégué National est mise en place dans notre Association.

Une telle "politique" nous permet de faire entendre l'Association sur quelques points essentiels. Parmi ceux-ci :

- Veiller à ce que les règlements administratifs ne tuent pas le jeu scout sous prétexte de sécurité, par un encadrement excessif et stérilisant. Ceci sous-entend qu'il faut faire admettre une tournure d'esprit qui ne soit pas dictée par l'illusion du risque nul, mais par la juste évaluation du risque réel inhérent au scoutisme (comme à toute autre activité humaine). On ne prend de mesure de sécurité qu'à partir de la connaissance des risques. Le sérieux des règlements internes que nous mettons à la disposition de nos chefs fait de nous des interlocuteurs compétents en la matière.
- Nous sommes favorables à la mise en place d'un Conseil National Technique du scoutisme, sorte de commission permanente chargée de la réflexion sur la réglementation, et nous voulons y tenir notre place.
- Percevoir, en tant qu'association d'éducation populaire, des subventions à la hauteur des résultats de la mission que nous assumons auprès de la jeunesse de notre pays : dans un état réellement laïc, le fait qu'une association pratique une religion ne saurait être un argument utilisable pour ne pas accorder une aide financière. Les parents de nos jeunes sont des citoyens à part entière qui payent l'impôt. Notre Association a un projet éducatif pertinent ⁽³⁴⁾, des effectifs importants ⁽³⁵⁾ et un encadrement compétent ⁽³⁶⁾.

³⁴ 240.000 jeunes nous ont été confiés par leurs parents depuis l'origine du Mouvement.

³⁵ 23.855 adhérents en 2001

³⁶ 1.007 chefs et cheftaines formés dans nos 54 stages (1^{er} et 2^e degrés), organisés pendant l'année 2000/2001.

4.5 LES GUIDES ET SCOUTS D'EUROPE ET LA POLITIQUE

Si on définit la politique comme la participation à la vie de la cité, il est bien certain qu'un mouvement d'éducation comme le nôtre a une dimension politique. En revanche, l'A.G.S.E. s'interdit toute implication dans la vie politique partisane. Elle l'a fait savoir avec beaucoup de clarté en de nombreuses occasions. Elle rappelle à ses adhérents qu'ils ont sur ce sujet des obligations de réserve.

Le texte ci-dessous précise sa position :

Les Guides et les Scouts d'Europe ont le droit et le devoir, en tant que chrétiens et citoyens, de s'intéresser à la vie politique. Toutefois, en tant que mouvement d'éducation, l'A.G.S.E. ne peut être inféodée à aucun parti politique et doit veiller à l'intégrité de son indépendance absolue.

A cet effet, l'Association a donné de strictes consignes à l'ensemble de la hiérarchie pour assurer la protection de ses listes locales d'adhérents et s'interdit de communiquer à quiconque, et pour quelque motif que ce soit, les noms et adresses de ses adhérents, de ses abonnés aux revues, de ses abonnés au site internet de l'Association. Ce dernier a été déclaré, conformément à la réglementation en vigueur (CNIL, Procureur de la République), et toutes les dispositions prévues par la réglementation ont été mises en application.

De ce fait, ses membres, en particulier ceux qui exercent une responsabilité à quelque niveau que ce soit, doivent éviter tout ce qui pourrait laisser croire qu'ils engagent l'Association sur le plan politique.

Compte tenu de ces considérations, nous estimons prudent de poser comme principe qu'une personne exerçant une activité dans l'Association :

- a) ne doit pas accepter de responsabilités politiques, ni dans les structures d'un parti, ni dans un mandat électif couvert par l'aval d'un parti ;
- b) ne doit pas s'engager dans une campagne électorale partisane ;
- c) ne doit pas utiliser le Mouvement dans le débat politique (par exemple, comme élément de profession de foi dans le cadre d'une campagne), ni a fortiori utiliser des membres et des structures du Mouvement. (Ceci s'applique même à nos anciens adhérents au titre de la Loyauté Scoute)
- d) doit, s'il a exercé antérieurement à son adhésion à l'Association des responsabilités politiques, en informer sa hiérarchie.

4.6 LES GUIDES ET SCOUTS D'EUROPE ET LA PRESSE

Association formée de citoyens soucieux d'une information claire et vraie, l'A.G.S.E. désire entretenir des liens réguliers avec la presse et donner au public le plus large possible des informations en toute transparence. C'est pourquoi, un directeur de la communication, travaillant en lien étroit avec les Président et Commissaires généraux, assure les contacts avec les journalistes. Dans chaque département, un Assistant des Commissaires de District, un "ACD Com" assure ce même service auprès des journalistes régionaux.

Notre site Internet www.scouts-europe.org diffuse renseignements et informations. Il permet aussi de communiquer directement avec les secrétariats du Mouvement pour répondre à des demandes personnalisées.

Cependant, l'Association n'hésite pas à faire appel à la justice :

- en cas de diffamation,
 - ou d'information particulièrement erronée ayant pour but, ou pour conséquence, de lui nuire,
- et ceci, non pas tant par souci de son image, mais surtout pour que les jeunes scouts, guides et chefs ne pâtissent pas dans les cours de récréations et à la fac de propos les présentant comme des "infréquentables" ⁽³⁷⁾.



³⁷ A titre d'exemple, *Le Nouvel Observateur* publiait en août 1998 : "En juillet, quatre groupes de Scouts d'Europe – "des jeunesses hitlériennes", comme l'indique un Aurillacois – ont planté leurs tentes dans un coin...". Le Directeur et le journaliste ont été déclarés coupables d'injures publiques et ont été condamnés. Ce jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris a été confirmé par la Cour d'Appel de Paris le 22 février 2001, condamnant définitivement les coupables à 15.000 F d'amende, à 30.000 F de dommages et intérêts, et à la publication de la condamnation dans leurs colonnes.

5. EN CONCLUSION

En affirmant que le scoutisme, c'est le civisme à l'école des bois, Baden-Powell soulignait que la vie scoute dans la nature conduisait à s'engager au service de la cité. Notre charte, dans son article 8, rappelle l'importance que le scoutisme attache à la formation de *“l'homme social : il enseigne l'amour de la patrie, le sens de l'honneur, la vraie fidélité, le respect de l'engagement pris, le goût des responsabilités civiques dans le cadre des communautés naturelles.”* Le scoutisme conduit progressivement à la découverte d'une conception chrétienne de la vie sociale, exprimée dans la doctrine sociale de l'Église, qui place au premier plan la dignité de tout homme.

La construction de l'Europe est une autre dimension de notre scoutisme. Nous sommes convaincus que la redécouverte et la prise en compte de ses racines spirituelles communes est une chance pour construire l'Europe d'aujourd'hui. Les Scouts d'Europe ont été d'étonnants précurseurs avec la relance du pèlerinage vers St Jacques de Compostelle en 1975. Il ne s'agit pas de reconstruire la chrétienté du Moyen-Âge, mais bien d'engager chaque jeune à participer à la Nouvelle Évangélisation de l'Europe à laquelle nous appelle Jean-Paul II. A notre modeste place, nous y contribuons.

Les Guides et Scouts d'Europe, grâce à leur expérience enracinée dans la tradition scoute, à la qualité pédagogique de leurs équipes nationales, donnent les moyens de vivre à fond tous les éléments de cette méthode, harmonieuse et équilibrée. Nous y croyons trop pour bousculer un de ses fondements. Pour autant, nous ne sommes pas figés, ni sclérosés. Sur de nombreux points, des nouveautés ou des précisions l'ont enrichie : redécouverte et mise en valeur du système des Patrouilles avec les postes d'action ⁽³⁸⁾ dans les patrouilles et le système des épreuves de classe avec MIBP ⁽³⁹⁾ et TA ⁽⁴⁰⁾, l'heure Route ou le moment Lumière ⁽⁴¹⁾...

La méthode vit, le Mouvement aussi. Il doit tenir compte du contexte social et culturel dans lequel vivent les jeunes aujourd'hui. Des adaptations ou des évolutions ont été et seront encore indispensables pour continuer d'intéresser les jeunes au scoutisme. Tout l'enjeu est de ne rien faire qui puisse dénaturer ou dévoyer une méthode qui reste pertinente et moderne et qu'il faut avant tout nous efforcer de connaître et d'appliquer le mieux possible. C'est la première mission de tout chef.

Nous affirmons haut et fort que le scoutisme est une chance et une richesse pour les jeunes d'aujourd'hui, pour notre société, pour l'Église. Notre Mouvement a montré sa maturité et contribue à construire le scoutisme du 3^e millénaire.

Les Commissaires Généraux

Marie-Noëlle COEVOET

Pierre LONCHAMPT

Le Président

Bertrand BOUCHEND'HOMME



³⁸ Responsabilité(s) confiée(s) à chaque garçon et à chaque fille (ex. : secouriste, cuisinier, ami de la nature...)

³⁹ Minimum International Baden-Powell : niveau technique minimum demandé à tous

⁴⁰ Test d'Adaptation : parcours techniques choisis et adaptés en fonction de chaque garçon et de chaque fille

⁴¹ Temps de réflexion et de méditation proposés à nos aînés (ces moments se vivent en "solitude")

6. INDEX

A

administration · 1,31
 affectivité · 6
 AMGE · 25,28,29
 Assemblée Générale · 1,12
 autorisation · 18
 autorité · 5,10,11,12,14,16,18,28

B

Baden-Powell · 4,5,35,43
 BAFA · 25
 baptême · 8
 bizutage · 19
 Branches Pédagogiques · 5

C

camps écoles · 16,18
 catholique · 8,29
 cérémonial · 1,15,16,22
 charité · 10,20
 Charte · 8
 Chef de Patrouille · CP · 5,10
 CICG · 29
 CICS · 29
 Clairière · 5,10
 Clan · 5,6,19
 Commissaire de District · 14
 Commissaire de Province · 12
 Commissaire National · 14
 Commissaires Généraux ·
 10,12,14,18,35
 Compagnie · 10
 compétition · 9
 complémentarité · 6
 concubinage · 20
 confiance ·
 5,10,14,15,21,22,43,45,46
 Conseil · 11,12,28
 Conseiller Religieux · 21,22,29,30
 contrôle · 12,16,17,18,32
 Cour d'Honneur · 12

D

déclaration · 18
 désordres matrimoniaux · 20
 Direction départementale de la
 Jeunesse et des Sports · 18
 Directoire Religieux · 1

District · 10,14,18
 divorcés · 20

E

Éclaireurs · 5,12
 Eclaireurs Neutres de France ·
 25,27
 Éclaireuses · 5,12,25
 Eclaireuses et Eclaireurs de France
 · 25
 Eclaireuses et Eclaireurs Israélites
 de France · 25
 Eclaireuses et Eclaireurs
 Unionistes de France · 25
 éducation différenciée des garçons
 et des filles · 5,6
 Église · 1,8,9,20,29
 élitiste · 9
 évangélisation · 8,29
 évêque · 29

F

famille · 4,8,9,20,21,28
 Fédération des Eclaireuses et
 Eclaireurs · 25,27
 Fédération du Scoutisme Français ·
 25
 Feu · 5,6,10,12,14
 formation ·
 1,6,9,10,12,14,16,17,18,25
 fraternité · 12

G

Grand Large · 24
 Groupe · 10,12,14,17,18
 Guides de France · 25
 Guides-Aînées · 5

H

handicap · 24

J

Jeunesse et sports · 18

L

laïc · 8,22,29
 liberté · 5,6,8,10,19,27
 Licence de Chef de Camp · 18
 Loi Scoutie · 5,8,12
 Louveteaux · 5
 Louvettes · 5
 loyauté · 10,14,15,18,28

M

maturité · 6,18,24
 méthode ·
 4,5,6,8,10,14,16,19,22,23,24,25
 ,29
 Meute · 5,10
 Ministère · 20,22,25,32
 mixité · 6,28
 morale humaine · 20

N

nature · 1,5,8,15,16
 nivellement · 9

O

occulte · 19
 OMMS · 25,28,29
 Orthodoxe · 8

P

parents · 1,14,16,17,19,21,27
 pasteur · 22
 patrouilles · 5
 Père Sevin · 4
 politique · 1,27,33
 populaire · 9
 Président · 12,35
 prêtre · 20,22,29
 Promesse · 5,8
 Province · 10,12,13,14,18

Q

qualification · 17

R

réforme · 8
réglementation · 10,14,17,25,26
règlements · 12,16,17,32
réseau · 19
responsabilité · 5,6,10,12,14,17,18
Route · 10,12
Routiers · 5

S

sainteté · 9
scoutisme international · 1

Scouts de France · 25
scouts marins · 10
Scouts Musulmans de France · 25
Scouts Unitaires de France · 25
sécurité · 1,10,14,16,20,28
sélection · 9
service · 1,4,6,8,9,10,12,23,24
statuts · 12,15,21,28
subvention · 25
système des patrouilles · 5

T

technique · 16
techniques · 8

totémisation · 19
tradition · 19,23
Troupe · 10

U

uniforme · 1,15,16
Union Internationale (UIGSE) ·
10,12,28
Unité · 10

V

vocation · 6,7,15,23



7. ANNEXE N° 1

Historique des Guides et Scouts d'Europe

Il est difficile de résumer en quelques mots l'histoire d'un mouvement aussi original que celui des Guides et Scouts d'Europe (G.S.E.). Il faut, sans vouloir les séparer, essayer de distinguer le plan national et le plan international. Les G.S.E. sont plus qu'une association ou une fédération, ils sont une union dans laquelle la France a été et est encore l'élément moteur de l'émergence de cette communauté scoute.

Le temps des intuitions : 1956 - 1966

Toussaint 1956 : en pleine guerre froide, et au sortir d'une immense catastrophe dont ils ont été les témoins et parfois les victimes, quelques dizaines de jeunes chrétiens allemands se rencontrent à Cologne. Ils sont catholiques, protestants et orthodoxes, sans mandat de leurs Églises respectives et du mouvement scout international, et vont fonder une communauté scoute internationale sous le nom "Fédération du Scoutisme Européen" ⁽⁴²⁾ (FSE), dont "le but est de pratiquer le scoutisme de Baden-Powell dans le cadre de l'idée européenne et sur les bases chrétiennes que postule l'idée d'Europe unie".

Un an plus tard, à la Toussaint 1957, ces mêmes jeunes se réunissent, toujours à Cologne, pour rédiger un texte appelé "Directoire Religieux" ⁽⁴³⁾.

De 1958 à 1963, les Guides et Scouts d'Europe se développent en Allemagne, en Belgique, en Grande-Bretagne et en France. Dans chaque pays, la F.S.E. sera représentée par une association nationale. L'association française est ainsi déclarée au Journal Officiel (JO) de septembre 1958. Le style de scoutisme, adapté par le Père Sevin pour les associations catholiques, est adopté par l'ensemble des associations de la F.S.E. Les Conseils Fédéraux de 1961 et de 1962 fixent les modalités de l'éducation différenciée des garçons et des filles dans une même association nationale.

En 1962, Pierre et Lucienne Géraud-Kéraod rejoignent les Guides et Scouts d'Europe. Ils cumulent les responsabilités aux niveaux national et fédéral pendant près d'un quart de siècle. La F.S.E. connaîtra, sous leur rayonnement et leur dynamisme, malgré un environnement hostile ou indifférent, un développement considérable en France et dans toute l'Europe. Ils sont considérés à juste titre comme les véritables fondateurs des Guides et Scouts d'Europe.

A partir de 1963 se mettent en place les Camps-Écoles, assurant la formation des chefs et cheftaines. La nouvelle équipe va favoriser la mise en place de maîtrises plus jeunes, développer les techniques simples et exclure l'emploi de techniques coûteuses. Se forge alors un nouveau style scout, basé non plus sur le modèle du chevalier ou du baroudeur, mais sur le modèle du pèlerin.

En 1966, lors du Grand Jeu Scout au Mont Saint Michel, 700 garçons et filles traversent les grèves derrière les Baussants ⁽⁴⁴⁾. Nos pèlerinages ultérieurs à Paray-le-Monial, à Vézelay, nos Routes Saint Jacques sont enracinés dans cet événement.

Distinctes dans leur hiérarchie et leur structure, la section masculine et la section féminine ne forment qu'un seul Mouvement commun aux garçons et aux filles, en France et en Europe. Le style Guide et Scout d'Europe est trouvé.

Dans les premières années, la F.S.E. doit beaucoup à l'association allemande. A partir de 1966, l'association française prend le "leadership" international.

⁴² Il est intéressant de noter que cette expression même est en langue française dans le texte d'origine pourtant rédigé en langue allemande.

⁴³ Ce texte constitue encore la base du texte actuel.

⁴⁴ Etendard sur lequel les Guides et les Scouts prononcent leur Promesse

Le temps des incidences de la réforme Scouts de France : 1964 - 1971

En 1964, contrairement à l'opinion courante, il n'y a pas de scission à l'intérieur des Scouts de France pour rejoindre les Guides et Scouts d'Europe. La F.S.E. s'est surtout développée dans les milieux non-scouts et populaires. Ce n'est que petit à petit, et le plus souvent en ordre dispersé, que des parents, inquiets des conséquences des réformes mises en œuvre chez les Scouts de France, rejoignent les Guides et Scouts d'Europe.

En 1965, de nombreux chefs, attachés à la méthode "unitaire" ⁽⁴⁵⁾ rejoignent les Guides et Scouts d'Europe. Cet entrisme va entraîner deux conflits internes à l'équipe nationale :

- à partir de 1968, les Guides et Scouts d'Europe n'entendent pas devenir une "coterie Lefebvrisme" ; même s'ils sont inquiets du départ de nombreux prêtres et des détournements abusifs de la réforme liturgique voulue par les Pères du Concile, les Guides et Scouts d'Europe restent fidèles à l'Église et lui font confiance. Certains Commissaires partent et vont fonder une autre association, les Scouts Saint Georges.
- à partir de 1971, les Guides et Scouts d'Europe ont déjà leur propre histoire ; la réalité et la vocation de cette association ne peuvent se résumer à simplement reconstituer les "Scouts de France d'avant" : d'autres Commissaires nous quittent pour aller fonder, avec d'autres, les Scouts Unitaires de France.

Le temps des tempêtes - 1^{ère} partie : 1970 - 1978

Les rapports entre les différentes associations de scoutisme, bien que tendus lors de la réforme des Scouts de France, étaient devenus plutôt indifférents.

En 1970, un rapport du Ministère de la Jeunesse et des Sports conclut à "l'utilité sociale et éducative" de notre Mouvement. L'Association des Guides et Scouts d'Europe est agréée en 1970. Cet Agrément déclenche de vives polémiques, qui continuent encore aujourd'hui, 30 ans plus tard.

La structure de formation se complète par la création d'un 3^e degré (formation des formateurs).

Les branches aînées (Équipiers et Équipières Pilotes) acquièrent leur autonomie pédagogique. La Route est confiée à Jean-Charles de Coligny, les Guides-Aînées à Annette Stobart.

Henri Gire, compositeur et scénariste, crée un répertoire propre aux Guides et Scouts d'Europe (chants et jeux scéniques). L'expression tient un rôle fondamental comme levier pédagogique.

En 1975, les Guides et Scouts d'Europe sont à Rome pour l'Année Sainte ; à cette occasion, le Pape Paul VI affirme "*sa grande confiance dans le travail des Guides et Scouts d'Europe*".

Jean-Charles de Coligny lance les Routiers vers Saint Jacques de Compostelle.

En 1976, l'association italienne démarre sous l'impulsion de Franco Franchi Di Cavalieri et d'Attilio Grieco ⁽⁴⁶⁾ ; l'association allemande catholique se renforce et l'association luthérienne allemande voit le jour. Le scoutisme européen apparaît dans la péninsule ibérique.

En 1977, les réseaux de Patrouilles Libres ⁽⁴⁷⁾ se mettent en place, animés par Marie-Odile Thomas et par Jacques Mougenot ⁽⁴⁸⁾.

⁴⁵ "unitaires" (par opposition aux partisans de la réforme coupant l'âge éclaireur en deux : rangers et pionniers)

⁴⁶ Attilio Grieco est l'actuel Président de l'Union Internationale des Guides et Scouts d'Europe

⁴⁷ Les Patrouilles Libres sont essentiellement implantées en milieu rural ou semi-rural, ce qui explique que notre Mouvement est relativement bien implanté dans les villes intermédiaires et les petites villes. Cet effort envers les Patrouilles Libres se poursuit toujours de nos jours.

⁴⁸ J. Mougenot fut Commissaire National Éclaireur de 1985 à 1989, puis Commissaire Général Scout de 1989 à 1998.

En 1977, l'union internationale ne possédait pas de personnalité morale en son nom propre. La F.S.E., réalité de fraternité scout, se constitue juridiquement sous le nom d'Union Internationale des Guides et Scouts d'Europe.

Le temps des tempêtes - 2^{ème} partie : 1979 - 1985

Notre Association travaille à une normalisation de ses relations avec l'institution ecclésiastique. Elle est régulièrement victime de campagnes de désinformation et de dénigrement. Une Fédération de Scoutisme travaille même à mettre notre agrément ministériel en péril. Le Bourget ⁽⁴⁹⁾ reste dans les mémoires...

La qualité du travail éducatif, la valeur exceptionnelle des jeunes chefs et cheftaines et des Commissaires font que le Mouvement tient bon.

La génération Jean-Paul II : 1978 - 1994

La F.S.E. accueille l'élection du Pape polonais avec enthousiasme. Les contacts entre les Guides et Scouts d'Europe français et la Pologne sont déjà anciens.

En 1980, le Mouvement démarre en Suisse romande, tout d'abord dans les milieux calvinistes, puis chez les catholiques.

En 1983, Gilles Chaland remplace Pierre Géraud-Kéraod au poste de Commissaire Général Scout.

En 1984, Eurojam de Velles en France (5.000 jeunes).

En 1986, Pierrette Givelet ⁽⁵⁰⁾ remplace Lucienne Géraud-Kéraod au poste de Commissaire Générale Guide. Maurice Ollier remplace Pierre Géraud-Kéraod au poste de Commissaire Fédéral de l'Union Internationale.

En 1989, Santiago (JMJ)

En 1989, Jacques Mougenot devient Commissaire Général Scout. Pendant toutes ces années, les équipes pédagogiques font un important travail en vue de fournir aux chefs d'unité et aux jeunes de nombreux outils pédagogiques de grande qualité.

Le deuxième poumon de l'Europe : 1990 - 2000

En 1989, la chute du mur de Berlin est annoncée en plein Conseil Fédéral à Rome. Gildas Dyèvre ⁽⁵¹⁾ est élu Commissaire Fédéral. Il va être l'artisan, avec Jeanne Taillefer, de la percée du Mouvement au-delà de l'ancien rideau de fer. L'association lithuanienne démarre la première.

En 1990, création de l'association hongroise.

En 1991, création de l'association roumaine.

En 1991, 3.000 jeunes chefs et cheftaines participent aux Journées Mondiales de la Jeunesse (JMJ) à Czestochowa en Pologne. Les Guides et Scouts d'Europe se sentent appelés "de façon irrésistible" ⁽⁵²⁾ à répondre au cri du Pape slave qui souhaite que l'Europe se retrouve, redécouvre ses origines, ravive ses racines et reconstruise son unité spirituelle. Cette participation aux JMJ marque un tournant extraordinaire dans nos relations avec l'Église de France ⁽⁵³⁾.

En 1994, Eurojam au Puy-en-Velay (France) pour les aînés et Eurojam de Viterbo (Italie) pour les Éclaireuses et Éclaireurs. Ces rassemblements remportent un immense succès. Le 3 août 1994, pendant l'Eurojam de Viterbo, le Pape Jean-Paul II accueille les 7.500 garçons et filles participants de l'Eurojam en audience privée dans la Basilique Saint Pierre de Rome : "*Carissime Guide e Scout d'Europa ...*".

⁴⁹ Messe du Pape Jean-Paul II au Bourget, lors de sa première visite apostolique en France.

⁵⁰ Pierrette Givelet est l'actuelle Commissaire Fédérale.

⁵¹ Gildas Dyèvre a été Président, puis Commissaire Général Scout de l'Association Française.

⁵² Intervention de Gilles Chaland - Commissaire Général Scout.

⁵³ Désormais, l'Association des Guides et Scouts d'Europe est une association reconnue par l'Église de France ; elle est en lien avec l'Apostolat des Laïcs, et avec le Comité Épiscopal Enfance-Jeunesse.

En 1995, création de l'association polonaise.

En France, c'est le rajeunissement des équipes pédagogiques. Les responsabilités passent à des jeunes issus du Mouvement. Cet élan et ce dynamisme entraînent la création de nombreuses Équipes Techniques Nationales (ETN) chargées d'approfondir, de renouveler et d'enseigner les techniques scouts, comme le froissartage, le secourisme, la topographie, la nature, l'expression, le chant, et d'adapter le scoutisme à son environnement, comme le Bouquetin pour le scoutisme en montagne, la Passerelle pour le scoutisme marin, le Gerris pour le scoutisme nautique et Grand-Large pour une proposition plus élargie, basée sur des techniques de scoutisme, ouverte à des jeunes "en difficulté".

De nouveaux défis sont proposés, les "Patrouilles Cimes" développent une saine émulation qui rejaillit sur la qualité du scoutisme pratiqué.

En août 1999, 500 routiers se retrouvent à Saint Jacques de Compostelle.

Le temps d'une fin de siècle ou d'un nouveau siècle : 1998 - 2002

En décembre 1998, Marie-Noëlle Coevoet et Pierre Lonchamp sont élus Commissaire Généraux.

En juin 1999, Bertrand Bouchend'Homme est élu Président de l'association française.

Pour la première fois, la barre est totalement confiée à une nouvelle génération issue du Mouvement qui n'a pas connu la fondation.

Le 13 septembre 1998, le Pape Jean-Paul II s'adresse au scoutisme catholique : *"A l'approche de l'an 2000, je souhaite vivement que le mouvement scout continue à se laisser interroger sur sa façon de vivre de manière plus radicale les engagements évangéliques et à donner un témoignage de collaboration harmonieuse et de communion. En ce sens, il sera important de reconnaître toujours davantage les sensibilités propres de certaines unités au sein même des fédérations, dans une volonté de dialogue et de compréhension. Il serait aussi particulièrement significatif que l'unité du mouvement scout, parfois brisée dans le passé, se réalise au cours du grand Jubilé ; ainsi, aux yeux du monde, serait donné un témoignage de l'amour fraternel et de la réconciliation, qui permettent de reconnaître les disciples du Seigneur (cf. Jn 4,7-9)".*

A la Toussaint 1998, le Commissaire Général Scout, Jean-Michel Permingeat, lance un vibrant appel à la marche vers l'unité dans le respect de chacun.

Ces appels ne sont pas entendus, semble-t-il. Le Scoutisme Français comme l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS) continuent de fermer les portes aux Guides et Scouts d'Europe.

Cette nouvelle équipe nationale doit affronter une autre tempête. Est-ce une tempête plus forte, est-elle plus dangereuse que celles du passé ? Est-ce si important ... c'est une tempête !

En 1998, un dramatique accident coûte la vie de plusieurs scouts membres d'une autre association et à un sauveteur venu à leur secours. Dans le même temps, une liste de noms de chefs et de cheftaines de la Province de Provence est frauduleusement détournée. Certains de nos membres reçoivent de la publicité à connotation "extrême-droite".

De mi-1998 et pendant trois années, la presse et plusieurs lobbies associatifs ou politiques se déchaînent contre les Guides et Scouts d'Europe, manipulent avec agilité et sans honte amalgame, désinformation et diffamation. Des interventions musclées sont menées contre notre Association (campagnes de presse, interventions à l'Assemblée Nationale, auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports, émissions radio-diffusées ou télévisées plus ou moins objectives).

En décembre 1998, le Ministère de la Jeunesse et des Sports ordonne une Inspection Générale de notre Association.

Le scoutisme n'a pas trouvé, loin s'en faut, une unité, ni même une cohésion face à cette situation.

L'Equipe Nationale ne peut tolérer le discrédit porté sur tant de générosité et de dévouement et travaille :

- à faire connaître et à faire comprendre la qualité du scoutisme proposée par l'Association des Guides et Scouts d'Europe ;
- à rendre "lisibles" notre fonctionnement et nos méthodes ;
- à mettre en place la relation de partenariat indispensable avec les autorités de l'Etat afin de garantir aux familles et aux pouvoirs publics le respect des règles et de la sécurité ;
- à tendre la main aux autres associations de scoutisme et à collaborer fraternellement avec celles qui accepteront en sincérité une pratique de l'article 4 de la Loi Scoute.

Le 17 septembre 1999 marque une étape importante dans ce processus. Quatre associations de scoutisme signent ensemble un "Message aux Familles" qui détaille ces engagements. En février 2000, création de la Conférence Française de Scoutisme (C.F.S.).

En mars 2000, le Livre Blanc présente de façon claire et précise les orientations du Mouvement.

En juin 2000, le rapport d'Inspection Générale est remis au Ministre de la Jeunesse et des Sports, Madame Buffet, qui reçoit les Commissaires généraux et le Président en juillet. L'agrément des Guides et Scouts d'Europe est confirmé.

En septembre 2000, une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour faire le point de ces trois années. Elle confirme massivement l'action de l'équipe dirigeante et approuve les modifications statutaires proposées.

En interne, le Mouvement décide de faire un point de l'application de sa méthode en lançant une vaste consultation : le Grand Conseil des Guides et Scouts d'Europe réunit les chefs et cheftaines du Mouvement, jusqu'aux Chefs de Patrouille (CP), autour d'une centaine de questions. Ses conclusions affermissent les orientations du Mouvement, réaffirmées lors des Journées Nationales de juin 2001 à Château-Landon.

En mai 2001, Mgr. Georges Soubrier, évêque de Nantes, confère en tant que Président du Comité Episcopal Enfance-Jeunesse, le statut de Mouvement d'Education à l'A.G.S.E. Notre Mouvement est désormais pleinement reconnu par l'Eglise de France. Sur proposition des G.S.E., le Père Christian-Marie Gallois de la Congrégation des Chanoines Réguliers de Marie, Mère du Rédempteur, est nommé Conseiller Religieux des Equipes Nationales par Mgr. Soubrier.

En juin 2001, le mandat des Commissaires généraux, Marie-Noëlle Coevoet et Pierre Lonchamp, et du Président, Bertrand Bouchend'Homme, est renouvelé.

En juillet 2001, le Ministère de la Jeunesse et des Sports reconnaît la formation dispensée dans les stages de chefs de flottille des scouts marins de l'A.G.S.E.

En conclusion,

la montée de l'individualisme, la raréfaction du bénévolat, l'affaiblissement du monde associatif ne peuvent que préoccuper un mouvement comme le nôtre qui ne vit pas dans une tour d'ivoire. Le scoutisme est une chance pour les jeunes, encore faut-il qu'il reste un scoutisme libre.

8. ANNEXE N° 2

Modernité de la méthode - Les 5 buts du Scoutisme

UN MOUVEMENT POUR LES JEUNES ET PAR LES JEUNES

Pour Baden-Powell, les garçons ont tendance à se créer un monde à eux, le “royaume des garçons”, distinct de celui des adultes, possédant ses règles et ses références propres. En lui fournissant un cadre de jeu et une méthode (le système des patrouilles), le scoutisme répond à ce désir spontané.

Cette tendance s’est accentuée au cours du XX^e siècle. Les sociétés occidentales ont ainsi vu émerger l’adolescence, non seulement comme une classe d’âge, mais aussi, depuis les années soixante, comme une véritable classe sociale, pourvue d’une culture spécifique.

Les enfants forment spontanément des groupes distincts de garçons et de filles C’est l’une des originalités d’une seule association composée de deux sections : permettre à des jeunes de se retrouver entre eux et de faire vivre leur propre mouvement reste une intuition géniale et moderne du scoutisme.

LA RECHERCHE DU DÉVELOPPEMENT INTÉGRAL DE LA PERSONNE HUMAINE

Baden-Powell assignait au scoutisme cinq objectifs de formation : la santé physique et le développement corporel, le caractère, l’activité manuelle, le service d’autrui, le bonheur (Baden-Powell, “le guide du chef éclaireur” : “*le bonheur. Comment jouir des manifestations de la vie qu’on trouve dans la nature...*”). Il ne négligeait pas pour autant la dimension religieuse, souhaitant donner au garçon “un christianisme pour la vie de tous les jours et pas seulement une religion du dimanche”. C’est le Père Sevin qui a le mieux compris et su intégrer la dimension spirituelle aux objectifs du scoutisme.

C’est ce double héritage que veulent assumer les Guides et Scouts d’Europe, lorsqu’ils affirment rechercher le développement intégral de la personne humaine et son unité de vie.

Cette affirmation conduit à considérer que les cinq buts du scoutisme sont indissociables. Même si le “sens de Dieu” oriente tous les autres, le scoutisme doit veiller à un équilibre harmonieux, à ne pas privilégier un but au détriment d’un autre : trop d’activité physique, trop de technique, trop d’activité religieuse... tout excès dénature le scoutisme.

La santé et le développement physique

Les progrès médicaux et sanitaires n’empêchent pas qu’il faut toujours apprendre à un enfant à se laver, à être propre, à s’approprier les règles d’hygiène... et tout chef sait que le travail reste considérable à certains âges !

Même si le sport s’est considérablement développé, nombreux sont les enfants et les adolescents qui manquent de tonus, d’énergie, qui sont difficilement capables d’effort physique, d’endurance. La vie au grand air les y conduit et leur permet de retrouver un équilibre de vie en harmonie avec la nature.

A l’inverse, certains cèdent au phénomène du “culte du corps”, et il est nécessaire de le remettre à sa juste place, de ne pas le sacraliser.

La maîtrise de soi est devenue un des aspects essentiels de la santé aujourd’hui ; il faut apprendre aux jeunes à lutter non seulement contre l’usage du tabac, mais aussi contre la banalisation de la toxicomanie ou celle des expériences sexuelles précoces.

La formation du caractère

Les progrès spectaculaires du bien-être et du confort peuvent avoir pour effet d'affaiblir le caractère. Appuyer sur des boutons ne forge pas la volonté... Par les exigences de la vie communautaire, à l'école de la nature, le scoutisme développe les qualités nécessaires à la construction d'une personnalité solide : le courage, la volonté, la persévérance, le dépassement de soi... Il conduit chaque enfant à prendre progressivement confiance en lui. Il enseigne aussi la joie de vivre et invite chacun à une bonne humeur contagieuse.

Mais la formation du caractère ne se limite pas à ces vertus. Aujourd'hui, dans une société surinformée, il faut aussi apprendre aux jeunes à faire preuve de discernement, développer leur jugement et leur sens critique. C'est là l'un des objectifs essentiels de la pédagogie des conseils.

Le sens du concret

L'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans est certainement une bonne chose. Mais elle contribue à accroître la part de l'aspect purement intellectuel dans l'éducation. En insistant sur le développement de l'habileté manuelle, de l'esprit pratique, du travail avec ses mains, le scoutisme favorise le développement d'autres qualités humaines qui, sans lui, risqueraient de rester enfouies. Il épanouit, équilibre et enrichit la personnalité.

Le don de soi

Le scoutisme est une école de service et de don de soi. Dans toute l'éducation scoute, la priorité absolue, c'est le service des autres. Cela s'apprend dès le plus jeune âge par la pratique de la Bonne Action (B.A.), qui doit devenir un véritable réflexe. Le scoutisme vise ainsi à développer, à amplifier, à traduire en actes les capacités de générosité des jeunes, à éviter les replis égoïstes sur la pure satisfaction des désirs personnels. Allant résolument à contre-courant des préoccupations affichées par les sociétés occidentales contemporaines, le scoutisme fait découvrir que le véritable bonheur, c'est le don. Cette découverte est progressive. La B.A. est avant tout un "bon tour", pour faire plaisir. En grandissant, les jeunes découvrent que prendre des responsabilités, c'est se mettre au service des autres. Les aînés sont ensuite amenés à assurer des responsabilités au service de la Cité et de l'Église. Lors du Départ Routier, ils affirment consentir "au don de soi-même à tout venant".

Le sens de Dieu

Le scoutisme veut fournir à chaque jeune une occasion de découvrir Dieu :

- par la vie dans la nature, qui permet émerveillement et contemplation.
- par la vie avec les autres : une patrouille qui vit la Loi scoute est un signe vivant de l'amour de Dieu ; les efforts fournis ensemble en s'entraînant, les moments de joie, les amitiés nouées par la vie fraternelle sont autant d'occasions de sentir Dieu à l'œuvre à travers les hommes. Le témoignage personnel des aînés (Chef de Patrouille, chef, cheftaine) est essentiel dans cette découverte.
- par les temps de prière prévus dans les activités, la découverte du silence et du temps consacré à écouter
- par la possibilité de rencontrer un prêtre, au camp ou au cours des étapes de la vie scoute.

Aujourd'hui, où règnent le doute et la désespérance, le scoutisme offre à chaque jeune une chance de trouver un sens à sa vie. Pour nous, ce sens, c'est le Christ, qui est "*le Chemin, la Vérité, la Vie*". Le scoutisme permet de le découvrir comme compagnon de notre route d'homme et de femme.

Ainsi, si les cinq buts sont indissociables, ils sont unifiés par le dernier. En fait, toute la vie scoute est une marche vers la découverte et la réalisation de cette unité de vie.

UNE MÉTHODE ACTIVE FONDÉE SUR LA CONFIANCE

La confiance

La confiance est le socle de la méthode. Le 1^{er} article, “*Le scout met son honneur à mériter confiance*”, est le fondement de toute la Loi scout.

Le scoutisme prend le jeune au sérieux :

- il le considère capable de s’engager en donnant sa parole. C’est le sens de la Promesse, adhésion volontaire à une charte de vie, la Loi scout ;
- parce qu’il croit en sa parole, le scoutisme fait grandir chaque jeune en lui donnant des responsabilités à sa mesure, de façon progressive et adaptée à son âge, à ses compétences. Celles qui sont confiées à un Chef de Patrouille ou à un Chef de Troupe restent exceptionnelles et façonnent fortement et durablement la personnalité.

Dans le même temps, le scoutisme conserve aux adultes leur responsabilité spécifique - celle de la prise de distance, du recul, mais aussi du contrôle et du témoignage. Les adultes construisent le cadre dans lequel s’exerce le jeu scout, dans la plus large confiance possible.

L’action

Le scoutisme est action, jeu, aventure. Loin des bancs de l’école, loin des manettes d’un jeu vidéo ou d’un écran de télé, il lui propose du concret, du réel. Pour aider un jeune à être vrai, il propose de vraies aventures, à sa mesure, bien sûr. Il aide ainsi le jeune à quitter le monde du virtuel, pour poser les pieds sur terre, tout en donnant corps à ses rêves, à son imagination, à sa soif d’aventure. Aujourd’hui, la concurrence est vive et il est souvent difficile de motiver les adolescents. Sans doute faut-il faire preuve d’imagination, parvenir à renouveler nos thèmes de jeux et ne pas rester prisonniers de thèmes exaltants, mais situés historiquement et moins motivants. Sans doute faut-il aussi approfondir notre maîtrise des techniques de vie dans la nature. Elles constituent un élément essentiel du jeu scout, car elles traduisent une compétence réelle du jeune dans la nature. Le scout s’adapte, est capable de vivre bien avec des moyens simples, de parvenir à de belles réalisations dans des domaines variés. C’est l’une de ses fiertés.

Mais l’action ne se déroule pas que dans la nature ou par le jeu et la technique. La motivation et l’intérêt naissent aussi d’un sentiment d’utilité pour les autres. Nos activités doivent aussi comporter des actions de services concrets, efficaces et utiles, adaptées à chaque âge et formatrices. La Route s’y est engagée largement, mais les éclaireurs aussi, à travers la remarquable expérience des Patrouilles Cimes.

9. ANNEXE N° 3

Message aux Familles

Dans les pages suivantes, vous trouverez le Message intégral ; ci-dessous, quelques extraits du Communiqué de Presse.

Soucieux de leur responsabilité d'associations nationales de scoutisme agréées, les Éclaireurs Neutres de France, la Fédération des Éclaireuses et Éclaireurs, les Guides et Scouts d'Europe et les Scouts Unitaires de France ont décidé de se rencontrer.

Ces associations nationales ont constaté qu'elles font une même analyse de la situation, qu'elles sont en plein accord sur les besoins du jeune d'aujourd'hui, qu'elles partagent la même fidélité à la méthode scoutée puisée aux sources des fondateurs et qu'ensemble elles proposent un scoutisme moderne, ouvert à chaque jeune, dans le respect de ses convictions, et qu'elles répondent à la pluralité des opinions et des croyances.

Tout en affirmant leur indépendance et en voulant préserver leurs spécificités, elles décident d'adresser un message commun à toutes les familles intéressées par le scoutisme.

Dans ce texte, elles se situent en éducateurs complémentaires de ? la famille et rappellent :

➤ **Les valeurs et les références qu'elles partagent :**

- ♣ **Une éducation globale** : assurer le développement équilibré de la personne humaine dans toutes ses dimensions.
- ♣ **Modernité** : en proposant un scoutisme enraciné dans l'héritage des fondateurs, enrichi par l'expérience et ouvert au jeune d'aujourd'hui.
- ♣ **Respect** : un scoutisme ouvert à tous dans le respect des convictions de chacun, sans discrimination d'origine, de race, ni de croyance.
- ♣ **Liberté** : un scoutisme libre et indépendant de tout parti ou organisation politique.

➤ **Les éléments d'une méthode active :**

- ♣ **Éducation de l'enfant** : lui donner la joie de vivre, en visant son épanouissement personnel par la pédagogie du jeu et par sa participation active et responsable dans les Conseils scouts.
- ♣ **Confiance et engagement** : un scoutisme pour les jeunes d'aujourd'hui, en les mettant en situation d'apprendre par eux-mêmes, en utilisant les leviers du jeu, de la confiance et de la responsabilité.

➤ **Les principes de vie qui les rassemblent** : le devoir spirituel, le devoir envers l'autre, le devoir envers soi-même.

➤ **Leurs engagements** vis-à-vis des familles, vis-à-vis des enfants et des jeunes, et vis-à-vis de la société. Ces quatre associations tiennent à garantir particulièrement aux familles la sécurité morale et physique des enfants et des jeunes qui leurs sont confiés.

Ce message aux familles doit être aussi interprété comme un nouvel appel à l'unité du scoutisme en France.

Eclaireurs Neutres de France : 11, rue Henri Chevreau 75020 PARIS

Tél. : 01 46 36 15 52

<http://www.chez.com/enf/>

Fédération des Éclaireuses et Éclaireurs : 25, rue d'Alsace 75010 PARIS

Tél. : 01 42 05 25 80 ou 04 70 41 33 10

Guides et Scouts d'Europe : Le Relais de Poste BP 17 77570 CHÂTEAU-LANDON

Tél. : 01 64 45 53 60

<http://www.scouts->

Message aux familles

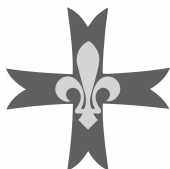
Chers parents,



Éclaireurs Neutres de France



Fédération des Éclaireuses et Éclaireurs



Guides et Scouts d'Europe



Scouts Unitaires de France

Préambule :

En France, dix associations scoutées sont agréées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le 21 juin 1999, six d'entre elles regroupées au sein de la Fédération du Scoutisme Français rendaient publique une déclaration sous la forme d'une charte de qualité du Scoutisme.

Les quatre autres associations nationales agréées de Scoutisme, les **Éclaireurs Neutres de France**, la **Fédération des Éclaireuses et Éclaireurs**, les **Guides et Scouts d'Europe** et les **Scouts Unitaires de France**, représentent quant à elles 40.000 familles et 60.000 jeunes.

Ces quatre associations se considèrent, par leur histoire et leur expérience, également héritières des valeurs du Scoutisme. Elles sont unies par la volonté de maintenir la pratique de la méthode scoutée, qu'elles considèrent toujours adaptée aux besoins des enfants et des jeunes de notre temps.

Elles adhèrent aux principes fondamentaux du Scoutisme mondial et sont déterminées à participer fraternellement à la reconstruction de l'unité du Scoutisme en France.

Tout en affirmant leur indépendance et en voulant préserver leurs spécificités, elles tiennent à informer les familles des valeurs auxquelles elles adhèrent, de la méthode qu'elles pratiquent, et des engagements auxquels elles souscrivent.

1 Nos valeurs et nos références vécues

1.1 Une fidélité au Scoutisme vivant

Nos quatre associations pratiquent le Scoutisme hérité de Baden-Powell, enrichi au fil du temps par l'expérience vécue, et choisi aujourd'hui par des milliers de familles.

Le Scoutisme est fondé sur :

- Une même fidélité à la Loi Scoute ;
- Un même attachement au système des patrouilles, à l'éducation du jeune par le jeune, à la vie dans la nature par le jeu scout ;
- Une même priorité donnée aux jeunes dans une action éducative complémentaire à celle des familles ;
- L'intégration, pour ceux qui le souhaitent, de la dimension spirituelle dans la vie scoutée ;
- La participation à la vie de la Cité.

1.2 Les 5 buts d'un Scoutisme moderne

Le Scoutisme est un mouvement d'éducation complémentaire aux familles.

Il a pour but de contribuer au développement équilibré de toutes les dimensions de la personne humaine, en aidant les jeunes :

- à épanouir leur personnalité,
- à développer leur santé physique et morale,
- à acquérir le sens du concret,
- à savoir se mettre au service des autres,
- et à découvrir le sens spirituel de leur vie.

1.3 Un Scoutisme ouvert à tous dans le respect des convictions de chacun

Les **Éclaireurs Neutres de France**, créés en 1947, très vite soutenus par Georges Bertier, co-fondateur de la première association scoute en France, et reconnus par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1960, se rejoignent dans une laïcité associative qui fait un devoir actif à chacun « d'approfondir ses convictions et de respecter celles des autres » (laïcité active).

La **Fédération des Éclaireuses et Éclaireurs**, association laïque de Scoutisme fondée en 1989, a pour but de maintenir et de promouvoir la pratique d'un Scoutisme pour tous, fidèle aux intentions de Baden-Powell et des fondateurs du Scoutisme laïque en France. Elle a pour ambition de regrouper des associations scoutées ainsi que des initiatives isolées et dispersées ayant les mêmes choix pédagogiques en vue d'atténuer autant que possible l'émiettement nuisible au dynamisme du Scoutisme et contraire à l'esprit de large fraternité qui l'anime. Elle est ouverte à tous sans exclusive de principe mais avec des critères impératifs qui sont : fidélité aux idéaux, principes et méthodes du Scoutisme tels qu'ils sont définis par les organisations mondiales, respect de la législation en vigueur, abstention de toute manifestation partisane.

La FEE et les ENF travaillent ensemble à réunir leurs associations laïques de Scoutisme.

Les **Guides et Scouts d'Europe**, dont l'association française a été créée en 1958 en France, font profession de Foi Catholique et sont en lien régulier avec l'Église Catholique qui les reconnaît comme association de laïcs. Ils appartiennent à l'Union Internationale des Guides et Scouts d'Europe, ONG reconnue par le Conseil de l'Europe et dotée du statut consultatif. L'Union Internationale des Guides et Scouts d'Europe fédère également des unités ou des associations de jeunes de l'Église Orthodoxe ou des Communautés Évangéliques issues de la Réforme.

Les **Scouts Unitaires de France**, créés en 1971, sont un mouvement scout catholique. Mouvement d'éducation de jeunes en Église, ils s'attachent à proposer les activités scoutées dans le cadre des paroisses. Ils sont reconnus d'Utilité Publique et agréés par le Ministère de l'Environnement

Ensemble, nous contribuons à construire l'unité et la fraternité scoute, sans discrimination d'origine, de race, ni de croyance.

1.4 Un Scoutisme pour les jeunes d'aujourd'hui

La méthode scoute, pertinente, moderne, actuelle, consiste, non pas à enseigner, mais à mettre le jeune en situation d'apprendre par lui-même. Le jeune apprend ainsi à devenir responsable du développement de toutes les composantes de sa personnalité et à construire son unité de vie.

1.5 Un Scoutisme libre et indépendant

Nos associations sont indépendantes de tout parti ou organisation politique.

2 Une méthode active

Pour y parvenir, le Scoutisme utilise une méthode d'éducation dont voici les caractéristiques essentielles :

- Le Scoutisme fait confiance à l'enfant et au jeune. La confiance est fondée sur la Promesse, engagement libre et solennel de suivre la Loi Scoute, charte de vie commune.
- La vie scout se déroule dans le cadre de petits groupes autonomes selon trois tranches d'âge : les louvettes ou jeannettes et louveteaux (8-12 ans), organisés en clairières ou rondes et meutes ; les éclaireuses et éclaireurs (12-17 ans) répartis en patrouilles ; les guides-aînées et routiers (17-20 ans) regroupés en feux et clans. Dans chacun de ces groupes, les enfants et les adolescents font l'expérience d'une large autonomie et d'un apprentissage concret à la liberté, aux exigences de la vie communautaire, à l'accès progressif à des responsabilités de plus en plus importantes, adaptées aux capacités et aux compétences qu'ils acquièrent. Soutenus par l'action et l'exemple des jeunes chefs adultes, les jeunes participent à l'élaboration du programme de leurs activités.
- Pour répondre aux besoins spécifiques de leur développement physique et psychologique, les garçons et les filles bénéficient d'une éducation différenciée.
- Les activités se déroulent principalement dans la nature, sous forme de jeux et d'aventures attrayantes et variées, faisant appel à l'acquisition de techniques de vie en plein air et d'animation de groupes. Le Scoutisme se contente de moyens simples. Les activités se déroulent tout au long de l'année ; le camp d'été est l'aboutissement et le sommet de l'année scout.

3 Les principes de vie qui nous rassemblent

- Le devoir envers Dieu ou l'idéal : chaque association s'efforce d'aider les jeunes à trouver le sens de leur vie, et, pour cela, à adhérer à des principes spirituels, à être fidèle à la religion ou à la philosophie qui les exprime et à accepter les devoirs qui en découlent. Par la diversité de leur spécificité spirituelle, les associations garantissent le libre choix des familles et leur liberté de religion et de croyance.
- Le devoir envers autrui : le Scoutisme forme des citoyens. Il apprend aux jeunes à se préoccuper des autres, par la pratique de l'esprit de service, en le manifestant dans son comportement quotidien et par des actions concrètes. Il développe notamment la loyauté et le dévouement envers les communautés d'appartenance : sa cité, son pays, l'Europe, le monde. Il conduit chaque jeune à participer à la vie de la société, dans le respect de la dignité de tout homme et de l'intégrité de la nature.
- Le devoir envers soi-même : le Scoutisme conduit le jeune à se prendre lui-même en charge et à devenir acteur et responsable de sa propre vie.

4 Nos engagements

Nous nous engageons plus particulièrement envers les familles, les jeunes et la société :

4.1 Vis-à-vis des familles

- Nous nous engageons à considérer que la sécurité physique et morale des enfants et des jeunes accueillis constitue un objectif prioritaire.
- Nous nous engageons à ce que notre encadrement soit formé, à le contrôler et à en assurer le suivi.
- Nous nous engageons à permettre le libre choix des familles en défendant la liberté et l'indépendance du Scoutisme.
- Nous nous engageons à apporter la meilleure information sur l'association de Scoutisme qui correspondra le mieux aux options et convictions des familles.

4.2 Vis-à-vis des enfants et des jeunes

- Nous nous engageons à offrir à chaque jeune des moments de joie et d'aventure par la pratique du Jeu Scout.

- Nous nous engageons à une obligation permanente de sécurité tout en favorisant l'apprentissage de l'autonomie et l'accès aux responsabilités.
- Nous nous engageons à être loyalement au service de chaque jeune, de chaque enfant, sans en attendre aucun avantage matériel.
- Nous nous engageons à faire découvrir à l'enfant et au jeune, le respect de l'engagement pris et le goût des responsabilités civiques dans une société à sa dimension.
- Nous proposons aux jeunes d'élargir leurs horizons en allant à la rencontre des autres au-delà de toutes les frontières, en favorisant les coopérations et échanges internationaux dans une démarche fraternelle.
- Nous nous engageons à leur enseigner que le véritable chemin du bonheur est de donner celui-ci aux autres.

4.3 Vis-à-vis de la société

Le Scoutisme s'est développé avant que ne soit instituée progressivement par l'État une réglementation garantissant la sécurité et la protection des mineurs dans les centres de vacances et de loisirs. Cette volonté de sécurité a toujours été présente dans nos associations.

- Agréées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, nos associations se conforment strictement à des règles précises concernant la formation de leurs cadres et responsables, la sécurité des activités, tout en préservant un espace de liberté rendant possible la poursuite du jeu scout. L'agrément ministériel reconnaît la qualité de nos formations et de nos activités.
- Nos associations ont mis en place un programme de formation rigoureux et contraignant, riche et fructueux, garantissant à la fois le respect des règles administratives et celui de la méthode et des valeurs du Scoutisme. Nos camps de formation peuvent bénéficier d'une homologation au titre du BAFA.
- L'agrément en tant qu'association de jeunesse et d'éducation populaire est une garantie du respect par chacune d'elles des règles de sécurité, d'hygiène et, plus généralement, de protection morale et physique des mineurs. Nos associations s'engagent fermement à respecter intégralement les prescriptions qui résultent de l'arrêté du 23 avril 1998.
- Nous nous engageons à promouvoir la reconnaissance de la spécificité du Scoutisme par rapport à d'autres formes de loisirs. En particulier, nous affirmons la nécessité du maintien du caractère bénévole des cadres d'animation, de formation et de direction, pour ne pas faire du Scoutisme un métier ou une activité lucrative, mais lui conserver sa dimension humaine et sa force d'engagement et de témoignage personnel au service des jeunes.
- Nous entendons jouer pleinement notre rôle de partenaire naturel des pouvoirs publics pour élaborer la réglementation spécifique qui saura prendre en compte les spécificités du Scoutisme.
- Nous participons à la vie de la cité par des actions au service de celle-ci, comme la protection de la nature et de l'environnement, les actions en faveur des jeunes en difficulté, les actions de solidarité.

En vous assurant, Chers Parents, de notre entier dévouement au service de vos enfants.

Les Présidents et Commissaires Généraux des :



Éclaireurs
Neutres de France
Dominique Durand
et
Pierre Guichard



Fédération des Éclaireuses et
Éclaireurs
Danièle Lequet



Guides et Scouts
d'Europe
Bertrand Bouchend' Homme
Marie-Noëlle Coevoet
et Pierre Lonchamp

Scouts Unitaires
de France
Gérard Bouet
et
Benoît Lesay

10. ANNEXE N° 4

Éclaireurs Neutres de France : 11, rue Henri Chevreau - 75020 PARIS

Tél. : 01 46 36 15 52

<http://www.chez.com/enf/>

Fédération des Éclaireuses et Éclaireurs : 25, rue d'Alsace - 75010 PARIS

Tél. : 01 42 05 25 80 ou 04 70 41 33 10

Guides et Scouts d'Europe : Le Relais de Poste BP 17 - 77570 CHÂTEAU-LANDON

Tél. : 01 64 45 53 60

<http://www.scouts->



20 FEVR 2002



**DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE**
Sous-Direction de l'Éducation Populaire
Et de la Vie Associative
Bureau de la Promotion de la Vie Associative
Dossier suivi par : Gislén CHARLES-JULIE
Tél. : 01-40-45-93-57
N/Ref. : DJEP5/GCJ/ND/N°

Paris, le 14 FEV. 2002

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

La Directrice de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire certifie que l'association:

Guides et scouts d'Europe - GSE
Le Relais de Poste
Route de Montargis - BP 17
77570 CHÂTEAU -LONDON

bénéficie de l'agrément national de jeunesse et d'éducation populaire depuis le 19 novembre 1970.

Le Directeur de la Jeunesse
et de l'Éducation Populaire

Le sous-directeur de l'éducation
populaire et de la vie associative

François VAREILLE